

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
INSPQ ¹ (28 août 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé Partenaire intime avec un cas confirmé Personne prodiguant des soins corporels dans un cadre non médical à un cas confirmé Personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux (crachats, expectorations, toucher un mouchoir et son visage, etc.) <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement préventif à domicile Détails du MSSS (Consignes à suivre pour la personne identifiées comme contact d'un cas confirmé de COVID-19). Transport en commun interdit. Utilisation du transport par véhicule privé seulement. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance active recommandée, par téléphone ou par voie électronique. Fréquence minimale : jour 0 et jour 14. Si la personne devient symptomatique : référer pour un TAAN et gérer comme une PSI En l'absence de TAAN : Évaluer la conduite à tenir selon la nature des symptômes (A ou B) et le statut (confirmé par labo ou par lien épidémiologique) du cas source. <ul style="list-style-type: none"> <i>Symptômes du groupe A ET exposé à un cas confirmé par labo = Cas confirmé par lien épidémiologique.</i> Enquête, identification des contacts et recommandations d'isolement s'appliquant aux cas confirmés et à leurs contacts. <i>Autres situations = cas suspect.</i> Recommandations d'isolement comme pour les cas confirmés. Demander au cas suspect d'aviser ses contacts domiciliaires de faire de l'autosurveillance 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne ayant eu un contact prolongé (au moins 15 minutes continu ou cumulative) à moins de 2 mètres avec un cas confirmé qui n'appliquait pas les mesures de protection requises. Cela inclut les transports publics lorsque les contacts sont identifiables. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement préventif à domicile Pratiquer la distanciation physique Détails du MSSS (Consignes à suivre pour la personne identifiées comme contact d'un cas confirmé de COVID-19). Transport en commun interdit. Utilisation du transport par véhicule privé seulement. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autosurveillance avec supervision de la santé publique. Fréquence minimale : jour 0 et jours 14. Si ce contact devient symptomatique (A ou B) : référer pour un TAAN <ul style="list-style-type: none"> TAAN fait : gérer comme une PSI Aucun TAAN : gérer comme un cas suspect (pas d'enquête extensive). Recommandations d'isolement comme pour les cas confirmés. Demander au cas suspect d'aviser ses contacts domiciliaires de faire de l'autosurveillance 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque modéré ou élevé <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les consignes sanitaires <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'identification systématique de ces contacts ni de suivi individuel par la santé publique Si ces contacts sont identifiés, recommander l'autosurveillance et les inviter à contacter la ligne d'information sur la COVID-19 ou Info-Santé 811 au besoin.

¹ [Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires \(Version 7.3\)](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>OMS² (10 mai, 28 juillet et 7 août 2020)</p>	<p>L'OMS ne fait pas mention d'un gradient de risque d'exposition, mais plutôt d'un système dichotomique d'exposition (Contact ou pas)</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 jours avant jusqu'à 14 jours après les symptômes <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être en contact face-à-face avec un cas probable ou confirmé à moins d'un mètre pendant au moins 15 minutes ▪ Contact physique direct avec un cas probable ou confirmé ▪ Soins directs pour un cas probable ou confirmé qui n'utilise pas les équipements de protection recommandés ▪ Autres situations jugées risquées par les autorités locales ▪ Contact domiciliaire : toute personne vivant dans la même résidence ▪ Milieu de vie fermé ou de haute densité (résidence, prison, auberge, etc.) : partage de chambre, de repas ou d'espace commun avec un cas confirmé ▪ Transport public ou partagé : Toutes personnes assises jusqu'à 2 rangés autour du cas confirmé ainsi que les membres du personnel ayant entré en contact direct avec le cas. ▪ Lorsque les événements sont difficiles à évaluer, l'évaluation des risques locaux peut considérer quiconque reste dans le même environnement proche et confiné qu'un patient COVID19 comme contact. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 14 jours depuis leur contact avec le cas probable ou confirmé (restriction des activités) ▪ Mesures de protection : lavage des mains, bonne pratique pour la toux et les éternuements, etc. ▪ Monitorer les symptômes et l'évolution du statut de santé régulièrement (par téléphone, visite à domicile, par voie électronique) <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la personne devient symptomatique : <ul style="list-style-type: none"> • Auto-isolement • Recommander une évaluation et un test • Retracer les contacts et faire un suivi • Dans le cas où les contacts sont à proximité les uns des autres, par exemple dans le même ménage, et que l'un d'eux devient un cas COVID-19, la période de suivi est réinitialisée à 14 jours après la dernière exposition au nouveau cas.

² [Contact tracing & Public health surveillance for COVID-19](#) & [Q&A: Contact tracing for COVID-19](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>ECDC³ (8 avril 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes Contact physique avec un cas Contact direct non protégé avec les sécrétions infectieuses d'un cas (e.g. toux) se trouver dans un environnement fermé (e.g. Foyer, classe, salle de réunion, salle d'attente, etc.) avec un cas pendant plus de 15 minutes Dans un avion, toutes les personnes assises à moins de 2 sièges (toute direction) du cas et de ses compagnons de voyage ainsi que les membres assurant leur service dans la partie de l'avion où est assis le cas (si la gravité des symptômes ou les déplacements du cas indiquent une exposition plus étendue, tous les passagers assis dans la même section de l'avion ou tous les passagers de l'avion peuvent être considérés comme des contacts proches) professionnel de santé ou toute autre personne s'occupant d'un cas de COVID-19, ou des personnels de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, ne portant pas les EPI recommandés ou présentant une éventuelle défaillance de leur EPI. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine à domicile si possible (si ce n'est pas possible, respecter les mesures de distanciation physique et éviter les déplacements) Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autorités de SP doivent assurer un suivi actif des contacts (tel, email, sms) au quotidien. Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19. Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Prendre la température (sans médicament antipyrétiques) et la consigner tous les jours Si le cas développe des symptômes : <ul style="list-style-type: none"> Isolement immédiat et consultation d'un médecin (par téléphone) Référer un dépistage. Si le test est négatif, poursuivre les actions individuelles pendant la période de 14 jours depuis l'exposition. Si le test est positif, notifier le cas et instaurer la recherche des contacts. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> contact en face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant moins de 15 minutes se trouver dans un environnement fermé avec un cas de COVID-19 pendant moins de 15 minutes; voyageant en compagnie d'un cas de COVID-19, peu importe le mode de transport (exception 2 sièges et moins d'un cas dans un avion) professionnel de santé ou toute autre personne s'occupant d'un cas, ou des personnels de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, portant les EPI recommandés. <p>Tout contact d'une durée plus longue est supposé accroître le risque de transmission; la limite de 15 minutes est définie arbitrairement à des fins pratiques. Les autorités de santé publique peuvent considérer certaines personnes ayant entretenu un contact d'une durée plus courte avec le cas comme présentant un risque d'exposition important, en fonction de l'évaluation des risques de chacune d'entre elles.</p> <p>L'utilisation d'une partie seulement de l'ensemble d'EPI recommandé augmente l'exposition des professionnels de santé, ce qui accroît donc le risque.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Distanciation physique et éviter les déplacements Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19 Si le cas développe des symptômes : <ul style="list-style-type: none"> Isolement immédiat et consultation d'un médecin (par téléphone) Référer un dépistage. Si le test est négatif, poursuivre les actions individuelles pendant la période de 14 jours depuis l'exposition. Si le test est positif, notifier le cas et instaurer la recherche des contacts. <p>Sur la base d'évaluation individuelles des risques, les autorités de SP peuvent envisager d'exclure du travail les contacts présentant un faible risque d'exposition s'ils travaillent avec des populations vulnérables.</p>

³ [Recherche des contacts : gestion par les autorités de santé publique des personnes, y compris des professionnels de santé, ayant été en contact avec des cas de COVID-19 dans l'Union européenne](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>Australie* (9 octobre 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact face-à-face avec un cas de COVID-19 pendant 15 minutes (cumulatif sur une période de 1 semaine) Partage d'un endroit fermé avec un cas pendant une période prolongée (plus de 2h) (incluant les salles d'attente, les classe d'école, salle commune dans les résidences pour personnes âgées, etc.) Contact domiciliaire (incluant les pensionnats, les auberges, les dortoirs, etc.) Contact direct avec des fluides corporels ou des échantillons de laboratoire d'un cas sans EPI ou avec EPI défectueux Personne dans la même chambre d'hôpital lors d'une procédure générant des aérosols sans les EPI recommandé Les passagers d'avion, d'autobus (longue distance) ou de train (longue distance) qui sont assis dans la même rangée ou dans les 2 rangées en avant ou en arrière du cas Membres de l'équipage de l'avion sont évalués au cas par cas Si le cas est un membre de l'équipage de l'avion, toute la section desservie par le cas ainsi que tous les membres de l'équipage sont considérés à risque selon le cas par cas. Les contacts (passagers et membre de l'équipage) à bord d'un bateau de croisière doivent être évalués au cas par cas. L'autorité de SP peut élargir la définition de contact étroit pour inclure des circonstances particulières lorsqu'il y a des preuves de transmission (e.g. restaurant, pub, lieu de culte, etc.) <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine de 14 jours depuis l'exposition au cas Si développement de symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiate et contacter les autorités de SP pour test. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les contacts possibles doivent avoir leurs symptômes évalués ainsi que leur température prise. Monitoring quotidien de l'autorité de SP pendant les 14 jours de la quarantaine Symptomatique : test PCR, si possible. Asymptomatique : test non recommandé. Si un test sérologique valide est disponible, il devrait être considéré pour les contacts asymptomatiques. Asymptomatique, mais groupe à risque : test recommandé <p>Travailleurs de la santé : Voir la matrice en p.37</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autres contacts qui ne sont pas définis comme des contacts étroits <p>Note1. Les professionnels de santé et autres contacts qui ont pris les précautions recommandées, y compris l'utilisation d'une EPI appropriée, tout en soignant un cas de COVID-19 symptomatique, ne sont pas considérés comme des contacts étroits.</p> <p>Note2. La recherche des contacts n'est pas requise pour les contacts étroits arrivant sur des vols internationaux à partir du 16 mars 2020.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ils ne sont pas tenus de se mettre en quarantaine. Ils doivent être informé de leur risque et des symptômes du COVID-19 ainsi que se voir remettre une fiche d'information sur le COVID-19 <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

⁴ [CDNA National guidelines for public health units](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Norvège⁵ (25 sept, 8 oct et 5 oct)</p>	<p>Depuis le 13 août 2020, tous les contacts étroits seront mis en quarantaine et il n'y a plus de distinction entre les types de contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 heures avant le début des symptômes du cas (ou la date du test pour les asymptomatiques) jusqu'à la levée de l'isolement du cas. ▪ Exception : Les contacts qui ont eu un résultat de test TR-PCR pour SARS-CoV-2 positif dans les 6 mois précédents sont exemptés de la quarantaine. Présentement, les tests d'anticorps ne permettent pas l'exemption de la quarantaine. <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact à moins de 2m pendant plus de 15 min. ▪ Contact physique direct ▪ Contact direct avec les sécrétions <ul style="list-style-type: none"> ▪ EXCEPTION : Travailleurs de la santé avec EPI recommandé ▪ EXCEPTION : Personne qui a eu la COVID-19 confirmé par une méthode approuvée dans les 6 derniers mois <p>Le risque d'infection est affecté par la durée et le degré de proximité physique et l'utilisation d'équipement de protection. Le risque d'infection augmente plus vous restez ensemble, moins vous avez partagé de volume d'air, plus la personne infectée a toussé, éternué, crié ou chanté, et si le cas est au début des symptômes.</p> <p>Les contacts les plus exposés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personne vivant dans une même résidence • Contact étroit équivalent à un contact domiciliaire (e.g. partenaire amoureux, collègues de travail assis proche du cas dans le contexte d'un bureau ouvert, Même groupe dans un service de garde ou à l'école jusqu'à la 4^e année) • Personne donnant des soins, ou des contacts similaires, à un cas sans l'utilisation d'équipement de protection recommandé <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 10 jours après l'exposition ▪ Les contacts ayant eu un résultat de test positif dans les 6 mois précédent leur exposition à un cas sont exemptés de la quarantaine. ▪ Les tests sérologiques ne permettent pas l'exemption à la quarantaine. ▪ Pas d'utilisation de transport public ▪ Pas de voyage à l'intérieur et extérieur du pays ▪ Marche à l'extérieur possible avec une distanciation minimale de 1 mètre ▪ Les courses nécessaires à l'épicerie et à la pharmacie sont permises avec une distanciation d'au moins 1 mètre et en évitant les files d'attente ▪ Pas de visites ▪ Les personnes qui vivent sous un même toit peuvent être en contact et ces personnes ne sont pas en quarantaine ▪ Si symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiat et test <p>Il est recommandé que tous les cas confirmés ou probables (en isolement à domicile) d'utiliser un masque lorsqu'elle est plus proche (moins de 1m) des membres du domicile, si sa santé le permet. Alternativement, il est recommandé que les membres du domicile utilisent des masques lorsqu'ils sont à moins de 1m du cas.</p> <p>NB. Des mesures sont recommandées pour les personnes exemptés de quarantaine (voir la page)</p> <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto surveillance des symptômes

⁵ [Definitions of COVID-19 cases and close contacts](#) & [Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel](#) & [Social distance, quarantine and isolation](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>CDC⁶ (17 sept., 9 oct. 2020)</p>	<p>Le CDC ne fait pas de catégorisation de type de contacts. Les recommandations sont émises pour les contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 heures (2 jours) avant le début des symptômes ou du résultat du test positif jusqu'à 14 jours <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute personne à moins de 6 pieds pendant au moins 15 minutes d'une personne infectée ▪ Personne qui donne des soins à domicile d'un cas de COVID-19 ▪ Personne en contact physique direct avec le cas de COVID-19 (accolade ou embrasser) ▪ Personne ayant partagé des ustensiles ou de la vaisselle ▪ Personne ayant reçu de gouttelettes lors de la toux, d'un éternuement ou autres d'un cas de COVID-19 ▪ Masque : Une personne est considérée comme un contact étroit s'il a été en présence d'un cas de COVID-19 à moins de 6 pieds pendant au moins 15 minutes même s'il porte un masque. Les masques sont destinés à protéger les autres personnes au cas où la personne portant le masque est infectée et non d'empêcher la personne portant le masque à devenir infectée. ▪ Exception : Pas besoin de quarantaine pour les personnes ayant eu un résultat positif de COVID-19 dans les 3 derniers mois, qui est rétabli et qui n'ont pas de symptôme. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 14 jours depuis le dernier contact avec le cas. Si le cas ne peut pas s'isoler complètement, le contact doit éviter les autres personnes et compter 14 jours de quarantaine à partir de la levée de l'isolement du cas source de COVID-19. ▪ Si fièvre, toux ou autres symptômes de COVID-19 : Isolement immédiate à l'exception de raisons médicales (e.g. consultation ou test) et contacter le département de santé. ▪ Si test positif : Isolement et surveillance. Suivre recommandation pour cas confirmé ▪ Si test négatif et absence de symptôme : continuer la quarantaine et suivre les recommandations de SP. Les symptômes peuvent survenir jusqu'à 14 jours après avoir été exposé et infecté. Un résultat négatif avant la fin de la quarantaine n'exclut une éventuelle infection. De plus, l'obtention d'un second test n'est pas nécessaire sauf s'il y a développement de symptômes ou si vous avez besoin d'un test pour le retour au travail. ▪ Si test négatif et symptômes : continuer la quarantaine et suivre les recommandations de SP. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance de l'état de santé (fièvre, toux essoufflements, ou autres symptômes de COVID-19) ▪ Suivi par le département de santé (appel téléphonique)

⁶ [Contact tracing & FAQ COVID-19](#) & [When to quarantine](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>ASPC⁷ (4 sept 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> personnes qui ont fourni des soins directs au cas (e.g. professionnels de la santé, famille ou autres) personnes qui ont eu avec lui d'autres contacts physiques étroits (e.g. partenaire intime) sans l'utilisation constante et appropriée de l'équipement de protection individuelle (EPI) recommandé* personnes qui ont vécu avec le cas ou ont autrement eu des contacts étroits (moins de 2 mètres) et prolongés (plus de 15 minutes) jusqu'à 48 heures avant le début des symptômes alors qu'il était symptomatique et ne se trouvait pas en isolement) personnes ayant été en contact direct avec les liquides corporels infectieux du cas (e.g. via la toux ou éternuement) alors qu'elles n'utilisaient pas l'équipement de protection individuelle recommandé*. Voyageur par avion qui devient un cas : les passagers assis dans un rayon de 2 mètres du cas, les membres d'équipage affectés à la section du cas et les personnes qui ont eu un contact étroit avec cette personnes (compagnon de voyage ou soignant) sont considérés des contacts. En l'absence de plan des sièges, l'ASP peut cibler les passager (classe écono) qui occupaient les 5 sièges entourant le cas, dans toutes les directions, ou la section en entier. <p>* L'ASP devrait tenir compte du type de masque porté par le contact dans son évaluation des risques. L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle suppose l'utilisation d'un masque médical par le contact qui a fourni les soins directs. L'efficacité des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu pour prévenir les infections n'a pas été démontrée.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine à domicile de 14 jours depuis la dernière exposition (Rester à la maison, ne pas aller dehors, éviter tout contact avec d'autres personnes et pratiquer l'éloignement physique au sein du domicile) Bonnes pratiques d'hygiène des mains et respiratoire 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> personnes qui ont fourni des soins directs au cas (e.g. professionnels de la santé, famille ou autres) personnes qui ont eu avec lui des contacts physiques étroits et qui portaient correctement et en tout temps l'EPI* personnes qui vivaient avec le cas ou ont autrement eu avec lui des contacts prolongés (plus de 15 minutes), mais sans s'en approcher à moins de 2 mètres, jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes ou alors que le cas était symptomatique et ne se trouvait pas en isolement. <p>* L'ASP devrait tenir compte du type de masque porté par le contact dans son évaluation des risques. L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle suppose l'utilisation d'un masque médical par le contact qui a fourni les soins directs. L'efficacité des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu pour prévenir les infections n'a pas été démontrée.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les pratiques de santé publique personnelles de base recommandées Éviter les contacts étroits avec les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autosurveillance de l'apparition des symptômes durant 14 jours à compter de la dernière exposition au cas. L'ASP doit effectuer une évaluation individuelle du risque des contacts non étroits, si possible. La surveillance active n'est pas exigée. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les contacts n'ayant eu qu'une interaction transitoire (par exemple, étant passés à côté du cas ou s'étant brièvement trouvés dans la même pièce que lui) ou une interaction transitoire inconnue mais possible à la suite d'une transmission communautaire locale <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les pratiques de santé publique personnelles de base recommandées <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ASP diffuse des renseignements à l'échelle de la collectivité et fourni des conseils personnalisés au besoin.

⁷ [Prise en charge par la santé publique des cas de COVID-19 et des contacts qui y sont associés](#)

	<p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller l'apparition de symptômes associés à la COVID-19 ▪ Mesurer et noter sa température quotidiennement et, si possible, sans prendre de médicaments réduisant la fièvre. ▪ Si symptômes : Isolement immédiate et contacter l'ASP local. ▪ L'ASP doit effectuer une évaluation individuelle du risque et surveiller activement les symptômes tous les jours du contact. 		
--	---	--	--

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
Ontario ⁸ (8 sept 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas asymptomatique : 48 heures avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes du cas ont disparu avant le prélèvement et le cas a connu une exposition à haut risque connue dans les 14 jours précédent l'apparition des symptômes : 48 heures avant le début des symptômes jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes surviennent après le test positif : 48 heures avant le prélèvement jusqu'au début de l'isolement <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Personnes ayant vécu dans la même demeure que le cas quand il n'était pas en isolement et infectieux. <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la famille, colocataire, locataire, etc. • Personne prodiguant des soins pour le cas (e.g. nettoyer, habiller, nourrir, etc.) • Lieux de rassemblement (e.g. dortoirs, abris, foyers de groupe, Centre de détention, services de garde) où il y a un contact direct (moins de 2 mètres) se produit dans des espaces communs ▪ Communauté et travail <ul style="list-style-type: none"> • Personne en contact direct avec des fluides infectieux (e.g. toux ou éternuement) • Personne en contact étroit (moins de 2 mètres) et prolongé (plus de 15 minutes) d'un cas n'utilisant pas d'EPI. ▪ Transport (avion, train, autobus) <ul style="list-style-type: none"> • Passagers ou membres d'équipage assis à moins de 2 mètres du cas (environ deux sièges dans toutes les directions) alors que le cas ne portait pas de masque chirurgical / d'intervention 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas asymptomatique : 48 heures avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes du cas ont disparu avant le prélèvement et le cas a connu une exposition à haut risque connue dans les 14 jours précédent l'apparition des symptômes : 48 heures avant le début des symptômes jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes surviennent après le test positif : 48 heures avant le prélèvement jusqu'au début de l'isolement ▪ <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Personnes ayant vécu dans la même demeure que le cas quand il était en isolement et qu'il appliquait constamment les précautions appropriées (e.g. distanciation physique, hygiène des mains, usage d'un masque lors que la distanciation est impossible). L'utilisation partagée de la salle de bain / cuisine tout en maintenant une distance physique et un nettoyage environnemental fréquent ne seraient pas considérés comme des précautions inappropriées. ▪ Communauté et Travail <ul style="list-style-type: none"> • contact prolongé non protégé, mais seulement pendant que le cas était toujours physiquement éloigné (e.g. Participants à une réunion, collègues dans une zone de travail commune). • •Seulement des interactions transitoires (e.g. marcher à côté du cas ou être brièvement dans la même pièce) ▪ Transport (avion, train, autobus) <ul style="list-style-type: none"> • Passagers ou membres d'équipage assis à moins de 2 mètres du cas (environ deux sièges dans toutes les directions) alors que le cas portait un masque chirurgical / d'intervention • Membres de l'équipage et passagers ne correspondant pas aux critères de risque élevé

⁸ [Management of cases and contacts of COVID-19 in Ontario](#)

- Autres passagers / membres d'équipage avec un contact étroit prolongé (+ de 15 minutes) alors que le **cas ne portait pas de masque chirurgical / d'intervention** ou en contact direct avec des fluides corporels infectieux
- Exposition en voyageant à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours

Note. Les masques non médicaux peuvent être utilisés dans les milieux non médicaux pour le contrôle à la source et la prévention. Il existe certaines preuves suggérant qu'ils peuvent réduire le risque pour les contacts s'ils sont portés de manière cohérente et appropriée par le cas; cependant, il existe une variabilité dans les types de masques non médicaux utilisés, et la pertinence / cohérence de l'utilisation par les utilisateurs dans la communauté. En général, l'utilisation de masques non médicaux par le contact ne modifie pas l'évaluation des risques des contacts car les masques non médicaux ne sont pas considérés comme des EPI.

Restriction de mouvement :

- Isolement volontaire
 - Ne pas aller à l'école ou travail
 - Éviter les contacts étroits avec les autres personnes incluant les personnes vivant au même domicile
 - Avoir des réserves de **masques de procédure ou chirurgicaux** dans l'éventualité où le contact étroit est inévitable.
 - Reporter les soins de santé électifs jusqu'à la fin de la période de surveillance
 - Utiliser un véhicule privé et éviter les transports publics.
- **Si symptômes et test négatif** : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours depuis la dernière exposition à un cas. Faciliter un second test si les symptômes changent.
- **Si symptômes et pas de test** : Traiter comme un cas probable

Surveillance :

- Le PHU fait un contact initial (e.g. téléphone) pour fournir les informations sur l'auto-isolement et les informations nécessaires en cas de développement des symptômes.
- Surveillance quotidienne par le PHU local. Les appels téléphoniques sont nécessaires au début, au milieu et à la fin de la période d'auto-isolement. Les autres jours peuvent se faire par email/SMS/téléphone
- S'assurer que le contact est informé de la recommandation pour tester les personnes asymptomatiques en cours d'auto-isolement en fonction de la disponibilité des tests.
- Si des symptômes se développent : auto-isolement immédiat et contacter le PHU local
- L'Ontario a lancé l'application de notification d'exposition, COVID Alert. Cette application est destinée à soutenir et à augmenter les efforts de recherche des contacts existants de la santé publique en identifiant rapidement les nouveaux contacts qui n'ont peut-être pas été facilement identifiés grâce aux méthodes traditionnelles de gestion des cas et des contacts.
-

Restriction de mouvement :

- Aucun
- **Si symptomatique et test négatif** : continuer les mesures de santé publique de base incluant l'auto-surveillance des symptômes. Recommander un 2^e test si les symptômes changent.

Surveillance :

- Auto-surveillance des symptômes
- Suivre les conseils sur les mesures de santé publique de base recommandées pour tous en tout temps
- Le PHU doit effectuer un appel téléphonique dans les 24h suivant la prise de connaissance du contact pour s'assurer que la personne sait comment s'auto-surveiller et faire un suivi, si nécessaire.
- Les communications aux individus / groupes à faible risque doivent inclure des informations sur les symptômes, l'auto-surveillance, comment s'auto-isoler si des symptômes se développent et comment contacter le PHU local.
-

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
BCCDC ⁹ (25 août 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement ▪ Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après ▪ Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact étroit : <ul style="list-style-type: none"> • fourni des soins directs pour le cas, y compris des agents de santé, des membres de la famille ou d'autres soignants, ou qui ont eu d'autres contacts physiques étroits similaires (e.g. un partenaire intime) sans utilisation constante et appropriée d'EPI • vécu ou a eu un contact rapproché face à face (à moins de 2 mètres) avec un cas probable ou confirmé pendant plus de 15 minutes (peut être cumulatif) jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes • contact direct avec des fluides corporels infectieux d'un cas probable ou confirmé (e.g. toux ou éternuement) sans porter l'EPI recommandé • a été identifié par l'autorité de santé publique comme contact possible. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement volontaire de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les contacts incluant le travail, l'école, le service de garde, les événements sportifs, les lieux de culte, les établissements de santé, les épiceries, les restaurants, les commerces et les rassemblements. • Éviter les transports en commun, y compris les autobus, les taxis, et le covoiturage. • Limiter, si possible, les contacts avec des personnes autres que la famille proche ou les compagnons de voyage. • Éviter d'avoir des visiteurs à l'exception des proches et livreurs qui déposent de la nourriture et autres provisions nécessaires. ▪ Si symptômes : Continuer l'isolement et contacter la SP. Le contact devient un cas probable ou suspect. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement ▪ Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après ▪ Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacts non étroits (excluant ceux mentionnés comme à risque élevé). Par exemple, les contacts familiaux qui utilisent systématiquement l'EPI ou qui ne se trouvaient pas à moins de 2 mètres du cas. ▪ Tous les voyageurs internationaux entrants, y compris les contacts des compagnies aériennes et des navires de croisière ainsi que ceux en provenance des États-Unis. ▪ Voyageurs de vols intérieurs avec un cas confirmé de COVID-19. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement volontaire de 14 jours à l'exception des contacts non étroits et ceux exposés sur un vol intérieur. ▪ Les voyageurs à l'international revenant en BC doivent s'isoler volontairement pendant 14 jours suite à leur retour et compléter un plan d'isolement volontaire. ▪ Si symptômes : isolement volontaire et contacter la santé publique. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. ▪ Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance quotidienne pour 14 jours incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. ▪ La surveillance active quotidienne par la santé publique non requise, mais à la discrétion du médecin. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement ▪ Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après ▪ Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interactions avec un cas qui ne correspond à aucune des catégories de risque élevé ou moyen, comme marcher à côté de la personne ou être brièvement dans la même pièce <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre les recommandations émises pour l'ensemble de la population <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune <p>NOTE GÉNÉRALE : Autres facteurs à considérer pouvant influencer la gestion de la santé publique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) ▪ Durée de l'exposition du contact (par exemple, une durée d'exposition plus longue augmente probablement le risque) ▪ La gravité des symptômes du cas (la toux ou une maladie grave augmente probablement le risque de transmission) ▪ Les personnes qui s'engagent dans des contextes ou des situations à haut risque, par ex. garderies, soins de santé, âges extrêmes, immunodéprimé etc. <p>NOTE GÉNÉRALE : Les masques (médicaux) constituent une barrière physique qui peut aider à prévenir la transmission du virus d'une personne malade à une personne en bonne santé en bloquant les grosses gouttelettes respiratoires propulsées par</p>

Commenté [CB1]: Applicable pour tous les niveaux de risque

Commenté [CB2]: Applicable pour tous les niveaux de risque

⁹ [Public health management of cases and contacts associated with COVID-19 in the community](#)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance quotidienne incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. ▪ Les autorités de SP doivent faire une surveillance active quotidienne. 		<p>la toux ou les éternuements. Cependant, l'utilisation d'un masque seul ne garantit pas l'arrêt des infections et doit être associée à d'autres mesures de prévention, notamment l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains. Les masques faits maison peuvent ne pas être aussi efficaces pour prévenir les infections que les masques médicaux. Cependant, si les masques médicaux ne sont pas disponibles pour un usage domestique, les masques non médicaux ou les revêtements faciaux (par exemple, masques en tissu faits maison, masque anti-poussière, bandanas) portés par la personne malade, si tolérable, pour couvrir sa bouche et son nez peuvent empêcher les gouttelettes de contaminer les autres ou de se poser sur des surfaces. Ces masques non médicaux peuvent également être portés par tout membre du ménage qui s'occupe d'un cas.</p>
--	--	--	--

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Alberta¹⁰ (Mars 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de mention <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne qui donne des soins ▪ Personne qui vit avec un cas confirmé ▪ Personne qui a un contact physique étroit sans l'utilisation d'EPI ▪ Personne en contact direct avec des fluides corporels infectieux. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement obligatoire de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> • Rester à la maison. Ne quitte pas le domicile et ne pas aller au travail, à l'école, à des événements sociaux ou tout autre rassemblement public • Évitez tout contact étroit avec les personnes de votre foyer, en particulier les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ou d'un système immunitaire affaibli. • Ne pas prendre les transports publics (bus, taxis, covoiturage). • Ne sortez pas pour vous promener dans votre quartier ou votre parc. Cela comprend les enfants en isolement obligatoire. • L'accès à la cour arrière privé ou le balcon privé (à au moins 2 mètres des voisins) est permis. • Si vous vivez dans un immeuble ou une tour, vous devez rester à l'intérieur et ne pouvez pas utiliser les ascenseurs ou les cages d'escalier pour sortir. ▪ Si symptômes : Isolement de 10 jours à partir du début des symptômes OU jusqu'à ce que la personne se sente mieux, selon l'option qui prend le plus de temps. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance des symptômes ▪ Application disponible pour retracer les contacts (ABTraceTogether) ▪ Outil d'évaluation des symptômes pour vérifier le besoin de test (COVID-19 Self-Assessment for Albertans)

¹⁰ [Isolation requirements & Help prevent the spread](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
UK ¹¹ (8 oct. 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à partir de 48 heures avant de développement des symptômes du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire ▪ Personne qui était face-à-face avec un cas à moins de 1 mètre (incluant le temps où un couvre-visage ou un masque était porté) ▪ Personne qui était à moins de 2 mètres d'un cas pendant plus de 15 minutes ▪ Personne qui voyageait en voiture ou tout autre petit véhicule avec un cas (même pendant un court moment) ou qui était près du cas durant un vol d'avion. <p>Note. Si vous travaillez dans - ou avez récemment visité - un environnement avec d'autres personnes (par exemple, un cabinet médical, une école ou un lieu de travail). L'utilisation de masques faciaux et d'autres formes d'EPI n'exclut pas qu'une personne soit considérée comme un contact étroit, à moins qu'elle ne prodigue des soins directs aux patients ou aux résidents dans un établissement de santé et de soins.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-isolement de 14 jours depuis la dernière exposition au cas confirmé. ▪ Éviter les transports publics ▪ Si absence de symptôme : seul le contact est isolé et non pas tout son domicile, mais des précautions supplémentaires doivent être faites afin de maintenir une distance sociale, une bonne hygiène des mains et éviter tout contact. Le test n'est pas recommandé. Le contact identifié doit éviter de faire l'épicerie (recourir à un proche ou un service de livraison) ▪ Si apparition de symptômes : le contact ainsi que tout les membres du domicile doivent s'auto-isoler à domicile pour 14 jours, rapporter leurs symptômes au NHS et doivent aller passer un test. <ul style="list-style-type: none"> • Si test positif : Continuer l'isolement pendant au moins 10 jours. Les autres membres domiciliaires doivent s'auto-isoler pendant 14 jours suivant le début des symptômes. • Si test négatif : Compléter l'auto-isolement de 14 jours depuis la dernière exposition au cas source. Les autres membres du domicile peuvent lever leur isolement préventif. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La NHS Test and Trace service avise les contacts d'un cas confirmé par message texte, email ou téléphone. ▪ Le site du NHS Test and Trace permet au cas d'effectuer directement l'entrée d'information en lien avec le retraçage de ses contacts. Le NHS Test and Trace fait un suivi confidentiel par la suite avec les informations fournies.

¹¹ [NHS Test and Trace : how it works](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>France¹² (7 mai et 15 sept 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48h précédent l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : <ul style="list-style-type: none"> • hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) • masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU le contact • masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET le contact ▪ Personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ▪ Personne ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). À l'exception des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace. ▪ Personne ayant prodiguée ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ▪ Personne ayant partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule personnel, etc.) pendant moins de 15 minutes avec un cas ou étant resté face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux et d'éternuement ▪ Élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle à secondaire et groupe de travaux dirigés à l'université). <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement à domicile de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas confirmé <ul style="list-style-type: none"> • Rester à domicile ou dans l'hébergement d'isolement • Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) • Réaliser la surveillance de sa température 2 fois par jour et de l'apparition de symptômes ▪ Si le contact est asymptomatique et vit sous le même toit que le cas : Faire un test immédiatement et isolement jusqu'au résultat <ul style="list-style-type: none"> • Test positif : le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement. • Test négatif : Isolement tant que le cas est malade et pendant 7 jours après sa guérison. Refaire un test 7 jours après la guérison du cas. La levée de l'isolement immédiatement si le résultat est encore négatif. ▪ Si le contact est asymptomatique et ne vit pas sous le même toit que le cas : après une période de 7 jours d'isolement après le dernier contact à risque avec le cas (sans autre contact avec un cas), une RT-PCR à J7 chez un contact pourrait conduire à alléger les mesures de quatorzaine (autorisation de sortie avec port d'un masque et mesures barrières complémentaires). Il n'y a pas lieu de proposer 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48h précédent l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes autres situations de contact ▪ Cas de COVID-19 déjà identifié, confirmé par RT-PCR ou sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, guéri ou encore malade, en tenant compte des instructions s'appliquant aux cas confirmés si le patient est toujours malade. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune précision

¹² [Conduite à tenir devant un cas possible d'infection au SARS-CoV-2 & Fiche « J'ai été en contact avec une personne malade »](#)

un test par RT-PCR lors de la première semaine suivant le dernier contact avec le cas.

- **Test positif** : le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement.
- **Test négatif** : Contact probablement pas infecté. Levé de l'isolement.
- Si apparition de fièvre ou de symptômes pendant l'isolement : le contact doit rester en isolement et immédiatement faire un test.
 - **Test positif** : le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement.
 - **Test négatif** : le contact prend contact avec son médecin qui décide s'il poursuit son isolement
-

Surveillance :

- Appel, information sur la conduite à tenir (incluant la quarantaine) et suivi
- Lors du premier entretien avec le cas confirmé ou probable et les personnes contacts, si les informations recueillies sur les circonstances de contact avec le cas évoquent une situation avec de multiples contaminations possibles (milieu fermé ou collectif, rassemblement de personnes, contamination nosocomiale), les personnes en charge du contact-tracing doivent sans délai informer l'ARS, afin que cette situation fasse l'objet d'une investigation épidémiologique spécifique en lien avec la Cellule régionale de Santé publique France, et le cas échéant de la mobilisation d'une équipe dédiée pour assurer la prise en charge d'un grand nombre de personnes.
- Surveillance de la température 2 fois par jour et de l'apparition de symptôme.

Évaluation du risque

Mise à jour en date du 25 novembre 2020

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
INSPQ ¹ (28 août 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé Partenaire intime avec un cas confirmé Personne prodiguant des soins corporels dans un cadre non médical à un cas confirmé Personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux (crachats, expectorations, toucher un mouchoir et son visage, etc.) <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement préventif à domicile Détails du MSSS (Consignes à suivre pour la personne identifiées comme contact d'un cas confirmé de COVID-19). Transport en commun interdit. Utilisation du transport par véhicule privé seulement. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance active recommandée, par téléphone ou par voie électronique. Fréquence minimale : jour 0 et jour 14. Si la personne devient symptomatique : référer pour un TAAN et gérer comme une PSI En l'absence de TAAN : Évaluer la conduite à tenir selon la nature des symptômes (A ou B) et le statut (confirmé par labo ou par lien épidémiologique) du cas source. <ul style="list-style-type: none"> <i>Symptômes du groupe A ET exposé à un cas confirmé par labo = Cas confirmé par lien épidémiologique.</i> Enquête, identification des contacts et recommandations d'isolement s'appliquant aux cas confirmés et à leurs contacts. <i>Autres situations = cas suspect.</i> Recommandations d'isolement comme pour les cas confirmés. Demander au cas suspect d'aviser ses contacts domiciliaires de faire de l'autosurveillance 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne ayant eu un contact prolongé (au moins 15 minutes continu ou cumulative) à moins de 2 mètres avec un cas confirmé qui n'appliquait pas les mesures de protection requises. Cela inclut les transports publics lorsque les contacts sont identifiables. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement préventif à domicile Pratiquer la distanciation physique Détails du MSSS (Consignes à suivre pour la personne identifiées comme contact d'un cas confirmé de COVID-19). Transport en commun interdit. Utilisation du transport par véhicule privé seulement. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autosurveillance avec supervision de la santé publique. Fréquence minimale : jour 0 et jours 14. Si ce contact devient symptomatique (A ou B) : référer pour un TAAN <ul style="list-style-type: none"> TAAN fait : gérer comme une PSI Aucun TAAN : gérer comme un cas suspect (pas d'enquête extensive). Recommandations d'isolement comme pour les cas confirmés. Demander au cas suspect d'aviser ses contacts domiciliaires de faire de l'autosurveillance 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque modéré ou élevé <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les consignes sanitaires <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'identification systématique de ces contacts ni de suivi individuel par la santé publique Si ces contacts sont identifiés, recommander l'autosurveillance et les inviter à contacter la ligne d'information sur la COVID-19 ou Info-Santé 811 au besoin.

¹ [Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires \(Version 7.3\)](#)

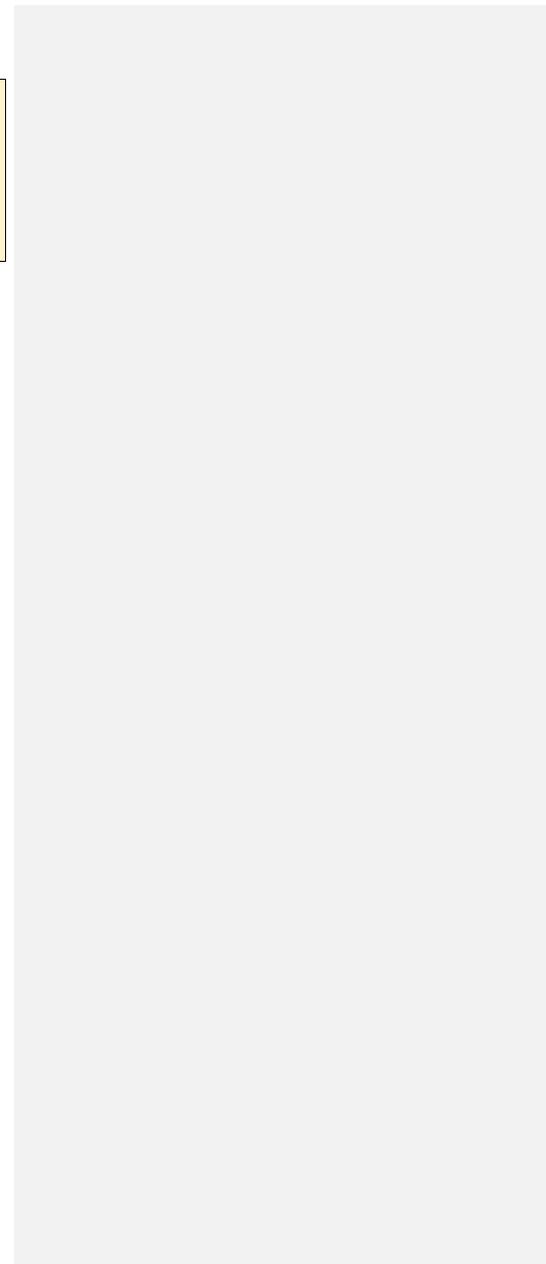
ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>OMS² (10 mai, 28 juillet et 7 août 2020)</p>	<p>L'OMS ne fait pas mention d'un gradient de risque d'exposition, mais plutôt d'un système dichotomique d'exposition (Contact ou pas)</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 jours avant jusqu'à 14 jours après les symptômes <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être en contact face-à-face avec un cas probable ou confirmé à moins d'un mètre pendant au moins 15 minutes ▪ Contact physique direct avec un cas probable ou confirmé ▪ Soins directs pour un cas probable ou confirmé qui n'utilise pas les équipements de protection recommandés ▪ Autres situations jugées risquées par les autorités locales ▪ Contact domiciliaire : toute personne vivant dans la même résidence ▪ Milieu de vie fermé ou de haute densité (résidence, prison, auberge, etc.) : partage de chambre, de repas ou d'espace commun avec un cas confirmé ▪ Transport public ou partagé : Toutes personnes assises jusqu'à 2 rangés autour du cas confirmé ainsi que les membres du personnel ayant entré en contact direct avec le cas. ▪ Lorsque les événements sont difficiles à évaluer, l'évaluation des risques locaux peut considérer quiconque reste dans le même environnement proche et confiné qu'un patient COVID19 comme contact. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 14 jours depuis leur contact avec le cas probable ou confirmé (restriction des activités) ▪ Mesures de protection : lavage des mains, bonne pratique pour la toux et les éternuements, etc. ▪ Monitorer les symptômes et l'évolution du statut de santé régulièrement (par téléphone, visite à domicile, par voie électronique) <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la personne devient symptomatique : <ul style="list-style-type: none"> • Auto-isolement • Recommander une évaluation et un test • Retracer les contacts et faire un suivi • Dans le cas où les contacts sont à proximité les uns des autres, par exemple dans le même ménage, et que l'un d'eux devient un cas COVID-19, la période de suivi est réinitialisée à 14 jours après la dernière exposition au nouveau cas.

² [Contact tracing & Public health surveillance for COVID-19](#) & [Q&A: Contact tracing for COVID-19](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>ECDC³ (18 nov 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant un total de plus de 15 minutes sur une période de 24h (peut être non consécutives) Contact physique avec un cas Contact direct avec les sécrétions infectieuses d'un cas (e.g. toux) se trouver dans un environnement fermé (e.g. Foyer, classe, salle de réunion, salle d'attente, etc.) ou avoir voyager avec un cas pendant plus de 15 minutes professionnel de santé ou toute autre personne donnant des soins à un cas de COVID-19, ou des personnels de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, ne portant pas les EPI recommandés ou présentant une éventuelle défaillance de leur EPI ou sans pratiquer l'hygiène des mains. <p>Having contact with a case over a closer distance and over a longer duration increases the risk of transmission; the 15-minute limit is arbitrarily selected for practical purposes. Repeated shorter encounters over a 24-h period should also be considered, and public health authorities may classify persons who have had a shorter duration of contact with the case as having had high-risk exposure, based on individual risk assessments.</p> <p>Other factors that should be considered during a risk assessment which are associated with increased risk of infection include:</p> <ul style="list-style-type: none"> household contacts; if the contact with the case was around the onset of the symptoms in the case; if the case was likely to be generating droplets/aerosols (e.g. coughing, singing, shouting, exercising); specific environmental factors (crowding, poor ventilation, indoor exposure). <p>The use of face masks by either the case or the contact, or both, could be one factor that may be taken into consideration on a case by case basis in determining the contact classification, together with other factors outlined above such as duration of exposure and the environment where the exposure occurred.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine à domicile Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire Être joignable par les autorités de santé publique <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autorités de SP doivent assurer un suivi actif des contacts (tel, email, sms) au quotidien. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> contact en face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant moins de 15 minutes se trouver dans un environnement fermé ou voyager avec un cas de COVID-19 pendant moins de 15 minutes; professionnel de santé ou toute autre personne donnant des soins à un cas, ou le personnel de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, portant les EPI recommandés et pratiquant l'hygiène des mains. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Distanciation physique et éviter les déplacements Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire incluant le port du masque lorsque recommandé <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19 Si le cas développement des symptômes : Isolement immédiate et consultation d'un médecin (par téléphone) Référer à un test le plus rapidement possible pour tous les contacts symptomatiques. Testing should also be arranged for asymptomatic contacts in settings with vulnerable populations or in which transmission is likely, such as health and social care settings, prisons, certain occupational settings and social events such as choirs or weddings <p>Sur la base d'évaluation individuelles des risques, les autorités de SP peuvent envisager d'exclure du travail les contacts présentant un faible risque d'exposition s'ils travaillent avec des populations vulnérables.</p>

³ [Contact tracing: public health management of persons, including healthcare workers, who have had contact with COVID-19 cases in the European Union – third update](#)

	<ul style="list-style-type: none">▪ Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19.▪ Référer à un test le plus rapidement possible pour tous les contacts symptomatiques▪ Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Prendre la température (sans médicament antipyrétiques) et la consigner tous les jours▪ Si le cas développement des symptômes : Isolement immédiate et consultation d'un médecin (par téléphone)	
--	---	--



ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>Australie (28 octobre 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes Recherche de la source : 14 jours à 24h avant les symptômes <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact face-à-face avec un cas de COVID-19 pendant 15 minutes (cumulatif sur une période de 1 semaine) Partage d'un endroit fermé avec un cas pendant une période prolongée (plus de 2h) (incluant les salles d'attente, les classe d'école, salle commune dans les résidences pour personnes âgées, etc.) Contact domiciliaire (incluant les pensionnats, les auberges, les dortoirs, etc.) Contact direct avec des fluides corporels ou des échantillons de laboratoire d'un cas sans EPI ou avec EPI défectueux Personne dans la même chambre d'hôpital lors d'une procédure générant des aérosols sans les EPI recommandés Les passagers d'avion, d'autobus (longue distance) ou de train (longue distance) qui sont assis dans la même rangée ou dans les 2 rangées en avant ou en arrière du cas Membres de l'équipage de l'avion sont évalués au cas par cas Si le cas est un membre de l'équipage de l'avion, toute la section desservie par le cas ainsi que tous les membres de l'équipage sont considérées à risque selon le cas par cas. Les contacts (passagers et membre de l'équipage) à bord d'un bateau de croisière doivent être évalués au cas par cas. L'autorité de SP peut élargir la définition de contact étroit pour inclure des circonstances particulières lorsqu'il y a des preuves de transmission (e.g. restaurant, pub, lieu de culte, etc.) <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine de 14 jours depuis l'exposition au cas Si développement de symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiate et contacter les autorités de SP pour test. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les contacts possibles doivent avoir leurs symptômes évalués ainsi que leur température prise. Monitoring quotidien de l'autorité de SP pendant les 14 jours de la quarantaine Symptomatique : test PCR, si possible. Asymptomatique : test non recommandé. Si un test sérologique valide est disponible, il devrait être considéré pour les contacts asymptomatiques. Asymptomatique, mais groupe à risque : test recommandé <p>Travailleurs de la santé : Voir la matrice en p.38</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autres contacts qui ne sont pas définis comme des contacts étroits <p>Note1. Les professionnels de santé et autres contacts qui ont pris les précautions recommandées, y compris l'utilisation d'une EPI appropriée, tout en soignant un cas de COVID-19 symptomatique, ne sont pas considérés comme des contacts étroits.</p> <p>Note2. La recherche des contacts n'est pas requise pour les contacts étroits arrivant sur des vols internationaux à partir du 16 mars 2020.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ils ne sont pas tenus de se mettre en quarantaine. Ils doivent être informés de leur risque et des symptômes du COVID-19 ainsi que se voir remettre une fiche d'information sur le COVID-19 <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

⁴ [CDNA National guidelines for public health units](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Norvège⁵ (11, 13 et 17 nov)</p>	<p>Depuis le 13 aout 2020, tous les contacts étroits seront mis en quarantaine et il n'y a plus de distinction entre les types de contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 heures avant le début des symptômes du cas (ou la date du test pour les asymptomatiques) jusqu'à la levée de l'isolement du cas. ▪ Exception : Les contacts qui ont eu un résultat de test TR-PCR pour SARS-CoV-2 positif dans les 6 mois précédents sont exemptés de la quarantaine. Présentement, les tests d'anticorps ne permettent pas l'exemption de la quarantaine. <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact à moins de 2m pendant plus de 15 min. ▪ Contact physique direct ▪ Contact direct avec les sécrétions ▪ EXCEPTION : Travailleurs de la santé avec EPI recommandé ▪ EXCEPTION : Personne qui a eu la COVID-19 confirmé par une méthode approuvée dans les 6 derniers mois <p>Les contacts les plus exposés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personne vivant dans une même résidence • Contact étroit équivalent à un contact domiciliaire (e.g. partenaire amoureux, collègues de travail assis proche du cas dans le contexte d'un bureau ouvert) • Personne donnant des soins, ou des contacts similaires, à un cas sans l'utilisation d'équipement de protection recommandé <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 10 jours après l'exposition ▪ Les contacts ayant eu un résultat de test positif dans les 6 mois précédent leur exposition à un cas sont exemptés de la quarantaine. ▪ Les tests sérologiques ne permettent pas l'exemption à la quarantaine. ▪ Pas de travail ou d'école ▪ Pas d'utilisation de transport public ▪ Pas de voyage à l'intérieur et extérieur du pays ▪ Marche à l'extérieur possible avec une distanciation minimale de 1 mètre ▪ Les courses nécessaires à l'épicerie et à la pharmacie sont permises avec une distanciation d'au moins 1 mètre et en évitant les fils d'attente ▪ Pas de visites ▪ Les personnes qui vivent sous un même toit peuvent être en contact et ces personnes ne sont pas en quarantaine ▪ Si symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiat et test <p>NB. Des mesures sont recommandées pour les personnes exemptés de quarantaine (voir la page)</p> <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto surveillance des symptômes

⁵ [Definitions of COVID-19 cases and close contacts](#) & [Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel](#) & [Social distance, quarantine and isolation](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>CDC⁶ (21 et 27 oct. et 20 nov 2020)</p>	<p>Le CDC ne fait pas de catégorisation de type de contacts. Les recommandations sont émises pour les contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 heures (2 jours) avant le début des symptômes ou du résultat du test positif jusqu'à 14 jours <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute personne à moins de 6 pieds pendant au moins 15 minutes (cumulatif sur une période de 24h) d'une personne infectée ▪ Personne qui donne des soins à domicile d'un cas de COVID-19 ▪ Personne en contact physique direct avec le cas de COVID-19 (accolade ou embrasser) ▪ Personne ayant partagé des ustensiles ou de la vaisselle ▪ Personne ayant reçu de gouttelettes lors de la toux, d'un éternuement ou autres d'un cas de COVID-19 ▪ Masque : Une personne est considérée comme un contact étroit s'il a été en présence d'un cas de COVID-19 à moins de 6 pieds pendant au moins 15 minutes (cumulatif sur 24h) même s'il porte un masque. Les masques sont destinés à protéger les autres personnes au cas où la personne portant le masque est infectée et non d'empêcher la personne portant le masque à devenir infectée. ▪ Exception : Pas besoin de quarantaine pour les personnes ayant eu un résultat positif de COVID-19 dans les 3 derniers mois, qui est rétabli et qui n'ont pas de symptôme. <p>Factors to consider when defining close contact include proximity (closer distance likely increases exposure risk), the duration of exposure (longer exposure time likely increases exposure risk), whether the infected individual has symptoms (the period around onset of symptoms is associated with the highest levels of viral shedding), if the infected person was likely to generate respiratory aerosols (e.g., was coughing, singing, shouting), and other environmental factors (crowding, adequacy of ventilation, whether exposure was indoors or outdoors). Because the general public has not received training on proper selection and use of respiratory PPE, such as an N95, the determination of close contact should generally be made irrespective of whether the contact was wearing respiratory PPE. At this time, differential determination of close contact for those using fabric face coverings is not recommended.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 14 jours depuis le dernier contact avec le cas. Si le cas ne peut pas s'isoler complètement, le contact doit éviter les autres personnes et compter 14 jours de quarantaine à partir de la levée de l'isolement du cas source de COVID-19. ▪ Si fièvre, toux ou autres symptômes de COVID-19 : Isolement immédiate à l'exception de raisons médicales (e.g. consultation ou test) et contacter le département de santé. ▪ Si test positif : Isolement et surveillance. Suivre recommandation pour cas confirmé ▪ Si test négatif et absence de symptôme : continuer la quarantaine et suivre les recommandations de SP. Les symptômes peuvent survenir jusqu'à 14 jours après avoir été exposé et infecté. Un résultat négatif avant la fin de la quarantaine n'exclut une éventuelle infection. De plus, l'obtention d'un second test n'est pas nécessaire sauf s'il y a développement de symptômes ou si vous avez besoin d'un test pour le retour au travail. ▪ Si test négatif et symptômes : continuer la quarantaine et suivre les recommandations de SP. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandation de test, même si absence de symptôme ▪ Auto-surveillance de l'état de santé (fièvre, toux essoufflements, ou autres symptômes de COVID-19) ▪ Suivi par le département de santé (appel téléphonique)

⁶ [Contact tracing](#) & [FAQ COVID-19](#) & [When to quarantine](#) & [Appendices](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
ASPC ⁷ (4 sept 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> personnes qui ont fourni des soins directs au cas (e.g. professionnels de la santé, famille ou autres) personnes qui ont eu avec lui d'autres contacts physiques étroits (e.g. partenaire intime) sans l'utilisation constante et appropriée de l'équipement de protection individuelle (EPI) recommandé* personnes qui ont vécu avec le cas ou ont autrement eu des contacts étroits (moins de 2 mètres) et prolongés (plus de 15 minutes) jusqu'à 48 heures avant le début des symptômes alors qu'il était symptomatique et ne se trouvait pas en isolement) personnes ayant été en contact direct avec les liquides corporels infectieux du cas (e.g. via la toux ou éternuement) alors qu'elles n'utilisaient pas l'équipement de protection individuelle recommandé*. Voyageur par avion qui devient un cas : les passagers assis dans un rayon de 2 mètres du cas, les membres d'équipage affectés à la section du cas et les personnes qui ont eu un contact étroit avec cette personnes (compagnon de voyage ou soignant) sont considérés des contacts. En l'absence de plan des sièges, l'ASP peut cibler les passager (classe écono) qui occupaient les 5 sièges entourant le cas, dans toutes les directions, ou la section en entier. <p>* L'ASP devrait tenir compte du type de masque porté par le contact dans son évaluation des risques. L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle suppose l'utilisation d'un masque médical par le contact qui a fourni les soins directs. L'efficacité des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu pour prévenir les infections n'a pas été démontrée.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine à domicile de 14 jours depuis la dernière exposition (Rester à la maison, ne pas aller dehors, éviter tout contact avec d'autres personnes et pratiquer l'éloignement physique au sein du domicile) Bonnes pratiques d'hygiène des mains et respiratoire 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> personnes qui ont fourni des soins directs au cas (e.g. professionnels de la santé, famille ou autres) personnes qui ont eu avec lui des contacts physiques étroits et qui portaient correctement et en tout temps l'EPI* personnes qui vivaient avec le cas ou ont autrement eu avec lui des contacts prolongés (plus de 15 minutes), mais sans s'en approcher à moins de 2 mètres, jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes ou alors que le cas était symptomatique et ne se trouvait pas en isolement. <p>* L'ASP devrait tenir compte du type de masque porté par le contact dans son évaluation des risques. L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle suppose l'utilisation d'un masque médical par le contact qui a fourni les soins directs. L'efficacité des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu pour prévenir les infections n'a pas été démontrée.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les pratiques de santé publique personnelles de base recommandées Éviter les contacts étroits avec les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autosurveillance de l'apparition des symptômes durant 14 jours à compter de la dernière exposition au cas. L'ASP doit effectuer une évaluation individuelle du risque des contacts non étroits, si possible. La surveillance active n'est pas exigée. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les contacts n'ayant eu qu'une interaction transitoire (par exemple, étant passés à côté du cas ou s'étant brièvement trouvés dans la même pièce que lui) ou une interaction transitoire inconnue mais possible à la suite d'une transmission communautaire locale <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les pratiques de santé publique personnelles de base recommandées <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ASP diffuse des renseignements à l'échelle de la collectivité et fournit des conseils personnalisés au besoin.

⁷ [Prise en charge par la santé publique des cas de COVID-19 et des contacts qui y sont associés](#)

	<p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller l'apparition de symptômes associés à la COVID-19 ▪ Mesurer et noter sa température quotidiennement et, si possible, sans prendre de médicaments réduisant la fièvre. ▪ Si symptômes : Isolement immédiate et contacter l'ASP local. ▪ L'ASP doit effectuer une évaluation individuelle du risque et surveiller activement les symptômes tous les jours du contact. 		
--	---	--	--

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
Ontario ⁸ (9 oct 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas asymptomatique : 48 heures avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes du cas ont disparu avant le prélèvement et le cas a connu une exposition à haut risque connue dans les 14 jours précédent l'apparition des symptômes : 48 heures avant le début des symptômes jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes surviennent après le test positif : 48 heures avant le prélèvement jusqu'au début de l'isolement <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Personnes ayant vécu dans la même demeure que le cas quand il n'était pas en isolement et infectieux. <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la famille, colocataire, locataire, etc. • Personne prodiguant des soins pour le cas (e.g. nettoyer, habiller, nourrir, etc.) • Lieux de rassemblement (e.g. dortoirs, abris, foyers de groupe, Centre de détention, services de garde) où il y a un contact direct (moins de 2 mètres) se produit dans des espaces communs ▪ Communauté et travail <ul style="list-style-type: none"> • Personne en contact direct avec des fluides infectieux (e.g. toux ou éternuement) • Personne en contact étroit (moins de 2 mètres) et prolongé (plus de 15 minutes) d'un cas n'utilisant pas d'EPI. ▪ Transport (avion, train, autobus) <ul style="list-style-type: none"> • Passagers ou membres d'équipage assis à moins de 2 mètres du cas (environ deux sièges dans toutes les directions) alors que le cas ne portait pas de masque chirurgical / d'intervention 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas asymptomatique : 48 heures avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes du cas ont disparu avant le prélèvement et le cas a connu une exposition à haut risque connue dans les 14 jours précédent l'apparition des symptômes : 48 heures avant le début des symptômes jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes surviennent après le test positif : 48 heures avant le prélèvement jusqu'au début de l'isolement ▪ <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Personnes ayant vécu dans la même demeure que le cas quand il était en isolement et qu'il appliquait constamment les précautions appropriées (e.g. distanciation physique, hygiène des mains, usage d'un masque lors que la distanciation est impossible). L'utilisation partagée de la salle de bain / cuisine tout en maintenant une distance physique et un nettoyage environnemental fréquent ne seraient pas considérés comme des précautions inappropriées. ▪ Communauté et Travail <ul style="list-style-type: none"> • contact prolongé non protégé, mais seulement pendant que le cas était toujours physiquement éloigné (e.g. Participants à une réunion, collègues dans une zone de travail commune). • •Seulement des interactions transitoires (e.g. marcher à côté du cas ou être brièvement dans la même pièce) ▪ Transport (avion, train, autobus) <ul style="list-style-type: none"> • Passagers ou membres d'équipage assis à moins de 2 mètres du cas (environ deux sièges dans toutes les directions) alors que le cas portait un masque chirurgical / d'intervention • Membres de l'équipage et passagers ne correspondant pas aux critères de risque élevé

⁸ [Management of cases and contacts of COVID-19 in Ontario](#)

- Autres passagers / membres d'équipage avec un contact étroit prolongé (+ de 15 minutes) alors que le **cas ne portait pas de masque chirurgical / d'intervention** ou en contact direct avec des fluides corporels infectieux
- Exposition en voyageant à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours

Note. Les masques non médicaux peuvent être utilisés dans les milieux non médicaux pour le contrôle à la source et la prévention. Il existe certaines preuves suggérant qu'ils peuvent réduire le risque pour les contacts s'ils sont portés de manière cohérente et appropriée par le cas; cependant, il existe une variabilité dans les types de masques non médicaux utilisés, et la pertinence / cohérence de l'utilisation par les utilisateurs dans la communauté. En général, l'utilisation de masques non médicaux par le contact ne modifie pas l'évaluation des risques des contacts car les masques non médicaux ne sont pas considérés comme des EPI.

Restriction de mouvement :

- Isolement volontaire
 - Ne pas aller à l'école ou travail
 - Éviter les contacts étroits avec les autres personnes incluant les personnes vivant au même domicile
 - Avoir des réserves de **masques de procédure ou chirurgicaux** dans l'éventualité où le contact étroit est inévitable.
 - Reporter les soins de santé électifs jusqu'à la fin de la période de surveillance
 - Utiliser un véhicule privé et éviter les transports publics.
- **Si symptômes et test négatif** : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours depuis la dernière exposition à un cas. Faciliter un second test si les symptômes changent.
- **Si symptômes et pas de test** : Traiter comme un cas probable

Surveillance :

- Le PHU fait un contact initial (e.g. téléphone) pour fournir les informations sur l'auto-isolement et les informations nécessaires en cas de développement des symptômes.
- Surveillance quotidienne par le PHU local. Les appels téléphoniques sont nécessaires au début, au milieu et à la fin de la période d'auto-isolement. Les autres jours peuvent se faire par email/SMS/téléphone
- S'assurer que le contact est informé de la recommandation pour tester les personnes asymptomatiques en cours d'auto-isolement en fonction de la disponibilité des tests.
- Si des symptômes se développent : auto-isolement immédiat et contacter le PHU local
- L'Ontario a lancé l'application de notification d'exposition, COVID Alert. Cette application est destinée à soutenir et à augmenter les efforts de recherche des contacts existants de la santé publique en identifiant rapidement les nouveaux contacts qui n'ont peut-être pas été facilement identifiés grâce aux méthodes traditionnelles de gestion des cas et des contacts.
-

Restriction de mouvement :

- Aucun
- **Si symptomatique et test négatif** : continuer les mesures de santé publique de base incluant l'auto-surveillance des symptômes. Recommander un 2^e test si les symptômes changent.

Surveillance :

- Auto-surveillance des symptômes
- Suivre les conseils sur les mesures de santé publique de base recommandées pour tous en tout temps
- Le PHU doit effectuer un appel téléphonique dans les 24h suivant la prise de connaissance du contact pour s'assurer que la personne sait comment s'auto-surveiller et faire un suivi, si nécessaire.
- Les communications aux individus / groupes à faible risque doivent inclure des informations sur les symptômes, l'auto-surveillance, comment s'auto-isoler si des symptômes se développent et comment contacter le PHU local.
-

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
BCCDC ⁹ (25 sept 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact étroit : <ul style="list-style-type: none"> fourni des soins directs pour le cas, y compris des agents de santé, des membres de la famille ou d'autres soignants, ou qui ont eu d'autres contacts physiques étroits similaires (e.g. un partenaire intime) sans utilisation constante et appropriée d'EPI vécu ou a eu un contact rapproché face à face (à moins de 2 mètres) avec un cas probable ou confirmé pendant plus de 15 minutes (peut être cumulatif) jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes contact direct avec des fluides corporels infectieux d'un cas probable ou confirmé (e.g. toux ou éternuement) sans porter l'EPI recommandé a été identifié par l'autorité de santé publique comme contact possible. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement volontaire de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> Éviter les contacts incluant le travail, l'école, le service de garde, les événements sportifs, les lieux de culte, les établissements de santé, les épiceries, les restaurants, les commerces et les rassemblements. Éviter les transports en commun, y compris les autobus, les taxis, et le covoiturage. Limiter, si possible, les contacts avec des personnes autres que la famille proche ou les compagnons de voyage. Éviter d'avoir des visiteurs à l'exception des proches et livreurs qui déposent de la nourriture et autres provisions nécessaires. Si symptômes : Continuer l'isolement et contacter la SP. Le contact devient un cas probable ou suspect. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contacts non étroits (excluant ceux mentionnés comme à risque élevé). Par exemple, les contacts familiaux qui utilisent systématiquement l'EPI ou qui ne se trouvaient pas à moins de 2 mètres du cas. Tous les voyageurs internationaux entrants, y compris les contacts des compagnies aériennes et des navires de croisière ainsi que ceux en provenance des États-Unis. Voyageurs de vols intérieurs avec un cas confirmé de COVID-19. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement volontaire de 14 jours à l'exception des contacts non étroits et ceux exposés sur un vol intérieur. Les voyageurs à l'international revenant en BC doivent s'isoler volontairement pendant 14 jours suite à leur retour et compléter un plan d'isolement volontaire. Si symptômes : isolement volontaire et contacter la santé publique. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Auto-surveillance quotidienne pour 14 jours incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. La surveillance active quotidienne par la santé publique non requise, mais à la discrétion du médecin. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Interactions avec un cas qui ne correspond à aucune des catégories de risque élevé ou moyen, comme marcher à côté de la personne ou être brièvement dans la même pièce <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre les recommandations émises pour l'ensemble de la population <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p>NOTE GÉNÉRALE : Autres facteurs à considérer pouvant influencer la gestion de la santé publique:</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) Durée de l'exposition du contact (par exemple, une durée d'exposition plus longue augmente probablement le risque) La gravité des symptômes du cas (la toux ou une maladie grave augmente probablement le risque de transmission) Les personnes qui s'engagent dans des contextes ou des situations à haut risque, par ex. garderies, soins de santé, âges extrêmes, immunodéprimé etc. <p>NOTE GÉNÉRALE : Les masques (médicaux) constituent une barrière physique qui peut aider à prévenir la transmission du virus d'une personne malade à une personne en bonne santé en bloquant les grosses gouttelettes respiratoires propulsées par</p>

Commenté [CB1]: Applicable pour tous les niveaux de risque

Commenté [CB2]: Applicable pour tous les niveaux de risque

⁹ [Public health management of cases and contacts associated with COVID-19 in the community](#)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance quotidienne incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. ▪ Les autorités de SP doivent faire une surveillance active quotidienne. 		<p>la toux ou les éternuements. Cependant, l'utilisation d'un masque seul ne garantit pas l'arrêt des infections et doit être associée à d'autres mesures de prévention, notamment l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains. Les masques faits maison peuvent ne pas être aussi efficaces pour prévenir les infections que les masques médicaux. Cependant, si les masques médicaux ne sont pas disponibles pour un usage domestique, les masques non médicaux ou les revêtements faciaux (par exemple, masques en tissu faits maison, masque anti-poussière, bandanas) portés par la personne malade, si tolérable, pour couvrir sa bouche et son nez peuvent empêcher les gouttelettes de contaminer les autres ou de se poser sur des surfaces. Ces masques non médicaux peuvent également être portés par tout membre du ménage qui s'occupe d'un cas.</p>
--	--	--	--

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Alberta¹⁰ (6 nov 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de mention <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne qui donne des soins OU qui vit OU qui a un contact physique étroit sans l'utilisation d'EPI avec un cas confirmé ▪ Personne en contact direct avec des fluides corporels infectieux. ▪ Personne à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement obligatoire de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> • Rester à la maison. Ne quitte pas le domicile et ne pas aller au travail, à l'école, à des événements sociaux ou tout autre rassemblement public • Évitez tout contact étroit avec les personnes de votre foyer, en particulier les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ou d'un système immunitaire affaibli. • Ne pas prendre les transports publics (bus, taxis, covoiturage). • Ne sortez pas pour vous promener dans votre quartier ou votre parc. Cela comprend les enfants en isolement obligatoire. • L'accès à la cour arrière privé ou le balcon privé (à au moins 2 mètres des voisins) est permis. • Si vous vivez dans un immeuble ou une tour, vous devez rester à l'intérieur et ne pouvez pas utiliser les ascenseurs ou les cages d'escalier pour sortir. ▪ Si symptômes : Isolement de 10 jours à partir du début des symptômes OU jusqu'à ce que la personne se sente mieux, selon l'option qui prend le plus de temps. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance des symptômes ▪ Application disponible pour retracer les contacts (ABTraceTogether) ▪ Outil d'évaluation des symptômes pour vérifier le besoin de test (COVID-19 Self-Assessment for Albertans)

¹⁰ [Isolation and quarantine requirements](#)& [Help prevent the spread](#) (Les pages ne sont pas datées, mais ils ont été vu en date du 6 novembre 2020)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
UK ¹¹ (8 oct. 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à partir de 48 heures avant de développement des symptômes du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire ▪ Personne qui était face-à-face avec un cas à moins de 1 mètre (incluant le temps où un couvre-visage ou un masque était porté) ▪ Personne qui était à moins de 2 mètres d'un cas pendant plus de 15 minutes ▪ Personne qui voyageait en voiture ou tout autre petit véhicule avec un cas (même pendant un court moment) ou qui était près du cas durant un vol d'avion. <p>Note. Si vous travaillez dans - ou avez récemment visité - un environnement avec d'autres personnes (par exemple, un cabinet médical, une école ou un lieu de travail). L'utilisation de masques faciaux et d'autres formes d'EPI n'exclut pas qu'une personne soit considérée comme un contact étroit, à moins qu'elle ne prodigue des soins directs aux patients ou aux résidents dans un établissement de santé et de soins.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-isolement de 14 jours depuis la dernière exposition au cas confirmé. ▪ Éviter les transports publics ▪ Si absence de symptôme : seul le contact est isolé et non pas tout son domicile, mais des précautions supplémentaires doivent être faites afin de maintenir une distance sociale, une bonne hygiène des mains et éviter tout contact. Le test n'est pas recommandé. Le contact identifié doit éviter de faire l'épicerie (recourir à un proche ou un service de livraison) ▪ Si apparition de symptômes : le contact ainsi que tout les membres du domicile doivent s'auto-isoler à domicile pour 14 jours, rapporter leurs symptômes au NHS et doivent aller passer un test. <ul style="list-style-type: none"> • Si test positif : Continuer l'isolement pendant au moins 10 jours. Les autres membres domiciliaires doivent s'auto-isoler pendant 14 jours suivant le début des symptômes. • Si test négatif : Compléter l'auto-isolement de 14 jours depuis la dernière exposition au cas source. Les autres membres du domicile peuvent lever leur isolement préventif. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La NHS Test and Trace service avise les contacts d'un cas confirmé par message texte, email ou téléphone. ▪ Le site du NHS Test and Trace permet au cas d'effectuer directement l'entrée d'information en lien avec le retraçage de ses contacts. Le NHS Test and Trace fait un suivi confidentiel par la suite avec les informations fournies.

¹¹ [NHS Test and Trace : how it works](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>France¹² (7 mai et 22 sept 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48h précédent l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : <ul style="list-style-type: none"> • hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) • masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU le contact • masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET le contact ▪ Personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ▪ Personne ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). À l'exception des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace. ▪ Personne ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ▪ Personne ayant partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule personnel, etc.) pendant moins de 15 minutes avec un cas ou étant resté face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux et d'éternuement ▪ Élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle à secondaire et groupe de travaux dirigés à l'université). <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement à domicile de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas confirmé <ul style="list-style-type: none"> • Rester à domicile ou dans l'hébergement d'isolement • Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) • Réaliser la surveillance de sa température 2 fois par jour et de l'apparition de symptômes ▪ Si le contact est asymptomatique et vit sous le même toit que le cas : Faire un test immédiatement et isolement jusqu'au résultat <ul style="list-style-type: none"> • Test positif : le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement. • Test négatif : Isolement tant que le cas est malade et pendant 7 jours après sa guérison. Refaire un test 7 jours après la guérison du cas. La levée de l'isolement immédiatement si le résultat est encore négatif. ▪ Si le contact est asymptomatique et ne vit pas sous le même toit que le cas : après une période de 7 jours d'isolement après le dernier contact à risque avec le cas (sans autre contact avec un cas), une RT-PCR à J7 chez un contact pourrait conduire à alléger les mesures de quatorzaine (autorisation de sortie avec port d'un masque et mesures barrières complémentaires). Il n'y a pas lieu de proposer 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48h précédent l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes autres situations de contact ▪ Cas de COVID-19 déjà identifié, confirmé par RT-PCR ou sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, guéri ou encore malade, en tenant compte des instructions s'appliquant aux cas confirmés si le patient est toujours malade. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune précision

¹² [Conduite à tenir devant un cas possible d'infection au SARS-CoV-2 & Fiche « J'ai été en contact avec une personne malade »](#)

un test par RT-PCR lors de la première semaine suivant le dernier contact avec le cas.

- **Test positif** : le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement.
- **Test négatif** : Contact probablement pas infecté. Levé de l'isolement.
- Si apparition de fièvre ou de symptômes pendant l'isolement : le contact doit rester en isolement et immédiatement faire un test.
 - **Test positif** : le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement.
 - **Test négatif** : le contact prend contact avec son médecin qui décide s'il poursuit son isolement
-

Surveillance :

- Appel, information sur la conduite à tenir (incluant la quarantaine) et suivi
- Lors du premier entretien avec le cas confirmé ou probable et les personnes contacts, si les informations recueillies sur les circonstances de contact avec le cas évoquent une situation avec de multiples contaminations possibles (milieu fermé ou collectif, rassemblement de personnes, contamination nosocomiale), les personnes en charge du contact-tracing doivent sans délai informer l'ARS, afin que cette situation fasse l'objet d'une investigation épidémiologique spécifique en lien avec la Cellule régionale de Santé publique France, et le cas échéant de la mobilisation d'une équipe dédiée pour assurer la prise en charge d'un grand nombre de personnes.
- Surveillance de la température 2 fois par jour et de l'apparition de symptôme.

Éric Bédard

De: Richard J. Côté
Envoyé: 2 décembre 2020 10:55
À: Stéphane Caron
Cc: Alejandra Irace-Cima; Maude Bigras
Objet: Tableau littérature grise (masques et couvre-visages)
Pièces jointes: Tableau comparatif_Masques_C-V_2020-11-25 (1).xlsx

Bonjour Stéphane,

En suivi à ta demande pour l'accès aux informations colligées par la cellule GCC sur les positions des autorités et juridictions consultées quant à leur positionnement sur le rôle du port du masque ou du couvre-visage dans l'évaluation du risque de transmission, il nous est possible de partager à ce stade-ci le tableau ci-joint que nous tentons de mettre à jour régulièrement.

On vous demanderait de bien vouloir considérer ce tableau comme un document de travail.

Je te remercie,

Richard Côté

Éric Bédard

De: Richard J. Côté
Envoyé: 8 décembre 2020 09:58
À: Caroline Huot; Chantal Sauvageau; Stéphane Caron; Jasmin Villeneuve
Cc: Alejandra Irace-Cima; Maude Bigras
Objet: Consultation à venir sur un document de la cellule GCC.

Bonjour à vous quatre,

La cellule GCC est à préparer un cadre de référence spécifique à l'évaluation et à la gestion des risques de transmission du SRAS-CoV-2 dans la communauté. La présentation du cadre au comité tripartite et à la TCNSP est prévue pour le début 2021

Ce document vise à exposer l'ensemble des facteurs qui peuvent influencer le risque de transmission d'un cas de COVID-19 à ses contacts et dont on devrait pouvoir tenir compte dans le cadre des enquêtes visant à retracer et à gérer les contacts de cas et à déterminer le niveau de risque approprié au contexte d'exposition.

Il doit servir à établir un cadre de référence simple auquel pourront se référer les avis et guides de la cellule Gestion des cas et des contacts, dont les mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté et les guides pour le milieu scolaire et le milieu des services de garde.

Ce cadre pourra également servir à la formation et à la mise à niveau des connaissances et compétences du personnel impliqué dans le traçage de contacts de cas au niveau régional.

Pour compléter ce document, des outils de gestion de risque seront à développer pour diffusion dans les directions régionales de santé publique et pour adaptation en fonction des réalités régionales.

Au cours du processus d'élaboration du cadre, nous apprécierions recevoir les commentaires et suggestions des cellules de l'INSPQ qui ont un intérêt dans la gestion des cas et des contacts de la COVID-19. À ce titre, nous aimerions que les responsables des cellules suivantes : PCI, SAT, SE, MPOP, désignent un ou deux représentants avec qui partager le document et qui pourraient rassembler les principaux commentaires des autres membres de ces mêmes cellules. Il s'agit d'une consultation à l'interne de l'INSPQ, pour laquelle nous vous demanderons de ne pas partager le document de travail sous aucun prétexte avec des collaborateurs externes.

Des consultations sont également prévues auprès de responsables régionaux de santé publique, tout comme du MSSS, à travers le groupe consultatif de Gestion des cas et des contacts.

Le document, sous forme de document de travail, devrait être disponible au début de la semaine du 14 décembre prochain.

Je vous remercie,

Richard J. Côté

Évaluation du risque

Mise à jour en date du 22 janvier 2021

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
INSPQ ¹ (28 août 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé Partenaire intime avec un cas confirmé Personne prodiguant des soins corporels dans un cadre non médical à un cas confirmé Personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux (crachats, expectorations, toucher un mouchoir et son visage, etc.) <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement préventif à domicile Détails du MSSS (Consignes à suivre pour la personne identifiées comme contact d'un cas confirmé de COVID-19). Transport en commun interdit. Utilisation du transport par véhicule privé seulement. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance active recommandée, par téléphone ou par voie électronique. Fréquence minimale : jour 0 et jour 14. Si la personne devient symptomatique : référer pour un TAAN et gérer comme une PSI En l'absence de TAAN : Évaluer la conduite à tenir selon la nature des symptômes (A ou B) et le statut (confirmé par labo ou par lien épidémiologique) du cas source. <ul style="list-style-type: none"> <i>Symptômes du groupe A ET exposé à un cas confirmé par labo = Cas confirmé par lien épidémiologique.</i> Enquête, identification des contacts et recommandations d'isolement s'appliquant aux cas confirmés et à leurs contacts. <i>Autres situations = cas suspect.</i> Recommandations d'isolement comme pour les cas confirmés. Demander au cas suspect d'aviser ses contacts domiciliaires de faire de l'autosurveillance 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne ayant eu un contact prolongé (au moins 15 minutes continu ou cumulative) à moins de 2 mètres avec un cas confirmé qui n'appliquait pas les mesures de protection requises. Cela inclut les transports publics lorsque les contacts sont identifiables. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement préventif à domicile Pratiquer la distanciation physique Détails du MSSS (Consignes à suivre pour la personne identifiées comme contact d'un cas confirmé de COVID-19). Transport en commun interdit. Utilisation du transport par véhicule privé seulement. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autosurveillance avec supervision de la santé publique. Fréquence minimale : jour 0 et jours 14. Si ce contact devient symptomatique (A ou B) : référer pour un TAAN <ul style="list-style-type: none"> TAAN fait : gérer comme une PSI Aucun TAAN : gérer comme un cas suspect (pas d'enquête extensive). Recommandations d'isolement comme pour les cas confirmés. Demander au cas suspect d'aviser ses contacts domiciliaires de faire de l'autosurveillance 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à la levée de l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne n'ayant aucune exposition répondant à la définition d'exposition à risque modéré ou élevé <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les consignes sanitaires <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'identification systématique de ces contacts ni de suivi individuel par la santé publique Si ces contacts sont identifiés, recommander l'autosurveillance et les inviter à contacter la ligne d'information sur la COVID-19 ou Info-Santé 811 au besoin.

¹ Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires (Version 7.3)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>OMS² (10 mai, 28 juil. et 16 déc. 2020)</p>	<p>L'OMS ne fait pas mention d'un gradient de risque d'exposition, mais plutôt d'un système dichotomique d'exposition (Contact ou pas)</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 jours avant jusqu'à 14 jours après les symptômes <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être en contact face-à-face avec un cas probable ou confirmé à moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes ▪ Contact physique direct avec un cas probable ou confirmé ▪ Soins directs pour un cas probable ou confirmé qui n'utilise pas les équipements de protection recommandés (EPI) ▪ Autres situations jugées risquées par les autorités locales ▪ Contact domiciliaire : toute personne vivant dans la même résidence ▪ Milieu de vie fermé ou de haute densité (résidence, prison, auberge, etc.) : partage de chambre, de repas ou d'espace commun avec un cas confirmé ▪ Transport public ou partagé : Toutes personnes assises à moins de 1m / 2 rangées pendant plus de 15 minutes autour du cas confirmé ainsi que les membres du personnel ayant entré en contact direct avec le cas. ▪ Lorsque les événements sont difficiles à évaluer, l'évaluation des risques locaux peut considérer quiconque reste dans le même environnement proche et confiné qu'un patient COVID-19 comme contact. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 14 jours depuis leur contact avec le cas probable ou confirmé (restriction des activités) ▪ Mesures de protection : lavage des mains, bonne pratique pour la toux et les éternuements, etc. ▪ Monitorer les symptômes et l'évolution du statut de santé régulièrement (par téléphone, visite à domicile, par voie électronique) <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la personne devient symptomatique : <ul style="list-style-type: none"> • Auto-isolement • Recommander une évaluation et un test • Retracer les contacts et faire un suivi • Dans le cas où les contacts sont à proximité les uns des autres, par exemple dans le même ménage, et que l'un d'eux devient un cas COVID-19, la période de suivi est réinitialisée à 14 jours après la dernière exposition au nouveau cas.

² [Contact tracing & Q&A: Contact tracing for COVID-19 & Considerations for quarantine of contacts of COVID-19 cases](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>ECDC³ (18 nov 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant un total de plus de 15 minutes sur une période de 24h (peut être non consécutives) Contact physique avec un cas Contact direct avec les sécrétions infectieuses d'un cas (e.g. toux) se trouver dans un environnement fermé (e.g. Foyer, classe, salle de réunion, salle d'attente, etc.) ou avoir voyager avec un cas pendant plus de 15 minutes professionnel de santé ou toute autre personne donnant des soins à un cas de COVID-19, ou des personnels de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, ne portant pas les EPI recommandés ou présentant une éventuelle défaillance de leur EPI ou sans pratiquer l'hygiène des mains. <p>Une exposition avec un cas sur une distance plus rapprochée et sur une durée plus longue augmente le risque de transmission; la limite de 15 minutes est choisie arbitrairement à des fins pratiques. Des rencontres répétées plus courtes sur une période de 24 h devraient également être envisagées, et les autorités de santé publique peuvent classer les personnes qui ont eu une durée de l'exposition plus courte avec le cas comme ayant eu une exposition à haut risque, sur la base d'évaluations individuelles des risques.</p> <p>D'autres facteurs à prendre en compte lors d'une évaluation des risques associés à un risque accru d'infection comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> contacts domiciliaires; si l'exposition avec le cas a eu lieu autour du début des symptômes dans le cas; si le cas était susceptible de générer des gouttelettes / aérosols (p. Ex. Toux, chants, cris, exercice); des facteurs environnementaux spécifiques (encombrement, mauvaise ventilation, exposition à l'intérieur). <p>L'utilisation de masques par le cas ou le contact, ou les deux, pourrait être un facteur qui peut être pris en considération au cas par cas pour déterminer la classification des contacts, ainsi que d'autres facteurs décrits ci-dessus tels que la durée de l'exposition et l'environnement dans lequel l'exposition s'est produite.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine à domicile de 14 jours après la dernière exposition au cas Un test RT-PCR négatif au jour 10 peut être utilisé pour interrompre la quarantaine avant les 14 jours recommandés. Tous les contacts libérés prématurément de la quarantaine doivent être particulièrement prudentes jusqu'à 14 jours après l'exposition, incluant une surveillance des symptômes, une limitation des contacts sociaux et le port d'un masque. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> contact en face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant moins de 15 minutes se trouver dans un environnement fermé ou voyager avec un cas de COVID-19 pendant moins de 15 minutes; professionnel de santé ou toute autre personne donnant des soins à un cas, ou le personnel de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, portant les EPI recommandés et pratiquant l'hygiène des mains. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Distanciation physique et éviter les déplacements Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire incluant le port du masque lorsque recommandé <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19 Si le cas développe des symptômes : Isolement immédiat et consultation d'un médecin (par téléphone) Référer à un test le plus rapidement possible pour tous les contacts symptomatiques. Des tests devraient également être organisés pour les contacts asymptomatiques dans des contextes de populations vulnérables ou lorsque la transmission est probable, tels que les établissements de santé et de protection sociale, les prisons, certains milieux professionnels et les événements sociaux tels que les chorales ou les mariages. <p>Sur la base d'évaluation individuelles des risques, les autorités de SP peuvent envisager d'exclure du travail les contacts présentant un faible risque d'exposition s'ils travaillent avec des populations vulnérables.</p>

³ [Contact tracing: public health management of persons, including healthcare workers, who have had contact with COVID-19 cases in the European Union – third update](#)

	<ul style="list-style-type: none">▪ Pour les contacts domiciliaires, les autorités de santé publique pourraient prendre la décision de compter les jours de quarantaine (14 jours, ou plus tôt si le test PCR au jour 10 est négatif) à partir de cinq jours après l'apparition des symptômes chez le cas. Cette approche pourrait présenter un risque accru pour le contrôle efficace de la transmission ultérieure et devrait être envisagée au cas par cas.▪ es cas graves et immunodéprimés peuvent excréter le virus plus longtemps (jusqu'à 20 jours après l'apparition des symptômes) et l'exposition à de tels cas doit également être évalué au cas par cas.▪ Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire▪ Être joignable par les autorités de santé publique <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les autorités de SP doivent assurer un suivi actif des contacts (tel, email, sms) au quotidien.▪ Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19.▪ Référer à un test le plus rapidement possible pour tous les contacts symptomatiques▪ Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Prendre la température (sans médicament antipyrétiques) et la consigner tous les jours▪ Si le cas développe des symptômes : Isolement immédiate et consultation d'un médecin (par téléphone)	
--	--	--

ORGANISATION	PRIMARY CLOSE CONTACT	CASUAL CONTACT	SECONDARY CLOSE CONTACT
Australie (12 jan. 2021)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> À partir de 48h avant le début des symptômes (72h avant peuvent être considérés dans les contextes à haut risque) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne ayant eu une exposition face à face (peu importe la durée) ou partagé un espace clos (pendant au moins 1 heure) avec un cas confirmé pendant sa période infectieuse (de 48 heures avant l'apparition des symptômes jusqu'à ce que le cas ne soit plus contagieux (levée de l'isolement). Personne qui a eu une exposition de n'importe quelle durée en fonction du contexte de risque, par exemple: il a déjà été prouvé que la transmission s'est déjà produite, il y a des inquiétudes concernant un échange d'air adéquat dans un environnement intérieur ou des préoccupations concernant la nature du contact dans le lieu d'exposition (par ex. contact a été exposé à des cris ou à des chants) Personne qui a été exposé à un milieu ou site d'exposition où la prévalence de l'infection est élevée, par ex. un pays où il y a une transmission communautaire du COVID-19 ou une exposition non protégée dans un hôtel de quarantaine pour les voyageurs de retour Personne qui a été dans un événement où il a été démontré qu'une transmission s'est produite pendant la période dans laquelle la transmission aurait dû avoir lieu. (<i>ang</i> : been in a venue where transmission has been demonstrated to have occurred during the time frame in which the transmission would be expected to have occurred) <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine de 14 jours depuis l'exposition au cas pendant sa période de contagiosité La durée de 14 jours persiste même en présence d'un test négatif. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> À partir de 48h avant le début des symptômes (72h avant peuvent être considérés dans les contextes à haut risque) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne qui a été dans le même milieu avec un cas confirmé au cours de sa période infectieuse, mais ne répond pas à la définition d'un contact étroit primaire. <p>Note. Les professionnels de santé et autres contacts qui ont pris les précautions recommandées, y compris l'utilisation d'une EPI appropriée, tout en soignant un cas confirmé de COVID-19, ne sont pas considérés comme des contacts étroits.</p> <p>Note : Les facteurs suivants doivent être pris en compte avant de classer les contacts occasionnels comme contacts étroits principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> Contexte épidémiologique, tolérance au risque et niveau de transmission communautaire Potentiel pour le lieu ou l'événement d'entraîner une amplification à grande échelle de la transmission Capacité juridictionnelle et besoins en ressources, y compris les coûts d'opportunité potentiels Services de traduction adéquats, ressources adaptées à la culture et engagement avec les dirigeants communautaires, le cas échéant <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ils ne sont pas tenus de se mettre en quarantaine. Ils doivent être informés de leur risque et des symptômes du COVID-19 ainsi que de se voir remettre une fiche d'information sur le COVID-19 <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> À partir de 24h après l'exposition du contact étroit primaire au cas de COVID-19 <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne qui a eu un contact face à face dans n'importe quel contexte avec un contact étroit primaire 24 heures après l'exposition du contact primaire au cas l'exposition au contact primaire peut être de n'importe quelle durée en fonction du risque, tel que: la transmission a déjà été prouvée comme ayant déjà eu lieu, il y a des préoccupations concernant un échange d'air adéquat dans un environnement intérieur ou des préoccupations concernant la nature du contact dans le lieu d'exposition (par exemple, le contact a été exposé à des cris ou à des chants) <p>Restriction de mouvement :</p> <p>Le PHU peut envisager la mise en quarantaine des contacts secondaires si:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le contact primaire a une probabilité plus élevée de devenir un cas (par exemple, exposé dans un milieu à haut risque tel qu'un abattoir ou un hôpital); Le contact secondaire a eu une exposition étendue et/ou continue avec le contact primaire (par exemple, vivant dans le même domicile); Il y a eu un retard dans la confirmation du cas initial ou le début de la recherche des contacts (donnant plus de temps au contact primaire pour devenir infectieux avant la mise en quarantaine); ou Une transmission a déjà eu lieu d'un contact d'un contact primaire à un contact secondaire. <p>Les contacts secondaires doivent être mis en quarantaine jusqu'à ce que le PHU soit certain que le contact primaire n'était pas infectieux au moment de la dernière exposition avec le contact secondaire (c'est-à-dire que le contact primaire a un résultat de test négatif, ou que le temps d'exposition n'est pas compatible avec la transmission) et l'exposition avec le contact primaire n'est pas en cours.</p>

⁴ CDNA National guidelines for public health units

	<ul style="list-style-type: none">▪ Si développement de symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiate et contacter les autorités de SP pour test. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Tous les contacts possibles doivent avoir leurs symptômes évalués ainsi que leur température prise.▪ Monitoring quotidien de l'autorité de SP pendant les 14 jours de la quarantaine▪ Dépistage au début de la quarantaine▪ Symptomatique : test PCR, si possible.▪ Contact domiciliaire et contact étroit à haut risque ou faisant parti d'un groupe à risque : test en fin de quarantaine (jour 10-12) prévient le relâchement de personne infectée dans la communauté.		
--	---	--	--

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Norvège⁵ (6, 11, 19 jan. 2021)</p>	<p>Depuis le 13 aout 2020, tous les contacts étroits seront mis en quarantaine et il n'y a plus de distinction entre les types de contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à partir de 48 heures avant le début des symptômes du cas (ou la date du test pour les asymptomatiques). <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact à moins de 2m pendant plus de 15 min. ▪ Contact physique direct ▪ Contact direct avec les sécrétions ▪ EXCEPTION : Travailleurs de la santé avec EPI recommandé ▪ EXCEPTION : Personne qui a eu la COVID-19 confirmé par une méthode approuvée dans les 6 derniers mois <p>Les contacts les plus exposés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personne vivant dans une même résidence • Contact étroit équivalent à un contact domiciliaire (e.g. partenaire amoureux, collègues de travail assis proche du cas dans le contexte d'un bureau ouvert) • Personne donnant des soins, ou des contacts similaires, à un cas sans l'utilisation d'équipement de protection recommandé <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 10 jours après l'exposition ▪ Dépistage recommandé, mais un résultat négatif ne permet pas de levée la quarantaine avant 10 jours. ▪ Pour les contacts domiciliaires il peut être difficile de garder une distanciation. La dernière exposition avec le cas infectieux peut être estimé au jour 5 (avec le dernier cas du ménage) et compter le 10 jours de quarantaine à partir du Jour 5 de l'isolation du cas. ▪ Toute personne qui a été exposée à l'infection au COVID-19, qui est en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire ou plus, doit subir un test. Le délai de test recommandé se situe entre le jour 3 et le jour 7 après l'exposition, de préférence le jour 5. ▪ Pas de travail ou d'école ▪ Pas d'utilisation de transport public ▪ Pas de voyage à l'intérieur et extérieur du pays ▪ Marche à l'extérieur possible avec une distanciation minimale de 1 mètre ▪ Les courses nécessaires à l'épicerie et à la pharmacie sont permises avec une distanciation d'au moins 1 mètre et en évitant les files d'attente ▪ Pas de visites ▪ Le contact peut être en contact avec les enfants du domicile, mais doit conserver une distanciation de 1m avec les adultes. Ces personnes ne sont pas en quarantaine ▪ Si symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiat et test <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto surveillance des symptômes

⁵ [Definitions of COVID-19 cases and close contacts](#) & [Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel](#) & [Social distance, quarantine and isolation](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>CDC⁶ (21 oct, 10 déc 2020, 5 et 19 jan 2021)</p>	<p>Le CDC ne fait pas de catégorisation de type de contacts. Les recommandations sont émises pour les contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 heures (2 jours) avant le début des symptômes ou du résultat du test positif jusqu'à l'isolement <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute personne à moins de 6 pieds pendant au moins 15 minutes (cumulatif sur une période de 24h) d'une personne infectée ▪ Personne qui donne des soins à domicile d'un cas de COVID-19 ▪ Personne en contact physique direct avec le cas de COVID-19 (accolade ou embrasser) ▪ Personne ayant partagé des ustensiles ou de la vaisselle ▪ Personne ayant reçu de gouttelettes lors de la toux, d'un éternuement ou autres d'un cas de COVID-19 ▪ Masque : Une personne est considérée comme un contact étroit s'il a été en présence d'un cas de COVID-19 à moins de 6 pieds pendant au moins 15 minutes (cumulatif sur 24h) même s'il porte un masque. Les masques sont destinés à protéger les autres personnes au cas où la personne portant le masque est infectée et non d'empêcher la personne portant le masque à devenir infectée. ▪ Exception : Pas besoin de quarantaine pour les personnes ayant eu un résultat positif de COVID-19 dans les 3 derniers mois, qui est rétabli et qui n'ont pas de symptôme. <p>Factors to consider when defining close contact include proximity (closer distance likely increases exposure risk), the duration of exposure (longer exposure time likely increases exposure risk), whether the infected individual has symptoms (the period around onset of symptoms is associated with the highest levels of viral shedding), if the infected person was likely to generate respiratory aerosols (e.g., was coughing, singing, shouting), and other environmental factors (crowding, adequacy of ventilation, whether exposure was indoors or outdoors). Because the general public has not received training on proper selection and use of respiratory PPE, such as an N95, the determination of close contact should generally be made irrespective of whether the contact was wearing respiratory PPE. At this time, differential determination of close contact for those using fabric face coverings is not recommended.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 14 jours recommandée depuis le dernier contact avec le cas. la quarantaine peut être réduite à 10 jour sans test ou à 7 jours avec test (au jour 5-7). ▪ Si fièvre, toux ou autres symptômes de COVID-19 : Isolement immédiate à l'exception de raisons médicales (e.g. consultation ou test) et contacter le département de santé. ▪ Si test positif : Isolement et surveillance. Suivre recommandation pour cas confirmé <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandation de test, même si absence de symptôme ▪ Auto-surveillance de l'état de santé (fièvre, toux essoufflements, ou autres symptômes de COVID-19) pendant 14 jours ▪ If possible, stay away from others, especially people who are at higher risk for getting very sick from COVID-19 ▪ Suivi par le département de santé (appel téléphonique)

⁶ [Contact tracing](#) & [FAQ COVID-19](#) & [When to quarantine](#) & [Appendices](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>ASPC⁷ (23 déc 2020) (Tout a été modifié)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques et jusqu'à ce que le cas ne soit plus considéré comme infectieux (levée de l'isolement) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailleur de la santé qui a prodigué des soins physiques directs à un cas, ou travailleur de laboratoire qui a manipulé des échantillons contenant le virus de la COVID-19, sans avoir utilisé un équipement de protection individuelle (EPI) et adopté des pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) de façon continue et adéquate. Toute personne habitant avec un cas, qui a un contact physique direct avec un cas ou qui est exposée à ses liquides corporels infectieux, y compris le fournisseur de soins, le partenaire intime, l'enfant à la charge du cas, etc. Toute personne qui a partagé un espace intérieur (p. ex. une même pièce) avec un cas pendant une période prolongée (15 min sur 24h) , y compris les espaces fermés, les lieux bondés ou les lieux où des contacts étroits peuvent se produire (p. ex. rassemblements sociaux, lieux de travail, etc.), sans avoir adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement.* Toute personne qui a eu une conversation rapprochée avec un cas ou qui a été dans une situation dans laquelle un cas a chanté, crié ou respiré fort (p. ex. entraînement physique), sans avoir adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement.* <p>* Les mesures d'atténuation des risques pour les personnes qui doivent être prises en compte dans l'évaluation du risque comprennent le fait de respecter les mesures de prévention personnelles (p. ex. port du masque, lavage des mains, éloignement physique, etc.) et d'éviter les lieux ou les activités présentant un risque d'exposition. Ces lieux peuvent inclure les espaces fermés, les lieux bondés et les lieux où se produisent des interactions étroites (p. ex. conversation rapprochée), ainsi que les lieux où ces facteurs se chevauchent ou dans lesquels une personne chante, crie ou respire fort. Certains éléments à considérer qui sont particuliers aux lieux d'exposition incluent les endroits où un contact a été potentiellement exposé, notamment si l'exposition a eu lieu à l'intérieur (risque plus élevé) ou à l'extérieur (risque plus faible), la qualité de la ventilation, la grandeur du lieu et le nombre de personnes s'y trouvant, et les mesures d'atténuation des risques adoptées dans ces lieux (p. ex. exigences relatives au port du masque, à l'éloignement physique, au nettoyage des surfaces touchées, etc.).</p> <p>Bien que les environnements extérieurs ne soient généralement pas considérés comme présentant un risque élevé, le potentiel de transmission est toujours présent dans certaines circonstances, telles que des conversations rapprochées ou un exercice physique rigoureux lorsque les participants sont à proximité et ne portent pas de masque. Les ASP doivent ainsi tenir compte de ces risques lorsqu'elles classifient les contacts en fonction des risques.</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailleur de la santé qui a prodigué des soins physiques directs à un cas, ou travailleur de laboratoire qui a manipulé des échantillons contenant le virus de la COVID-19, en ayant utilisé un EPI et adopté des pratiques de PCI de façon continue et adéquate. Toute personne qui a partagé un espace intérieur (p. ex. une même pièce) avec un cas pendant une période prolongée, y compris les espaces fermés, les lieux bondés ou les lieux où des contacts étroits peuvent se produire (p. ex. rassemblements sociaux, lieux de travail, etc.), en ayant adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement.* Toute personne qui a eu une conversation rapprochée avec un cas ou qui a été dans une situation dans laquelle un cas a chanté, crié ou respiré fort (p. ex. entraînement physique), en ayant adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement.* Les contacts n'ayant eu qu'une interaction transitoire (par exemple, étant passés à côté du cas ou s'étant brièvement trouvés dans la même pièce que lui) ou une interaction transitoire inconnue mais possible à la suite d'une transmission communautaire locale <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les pratiques de santé publique personnelles de base recommandées <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ASP diffuse des renseignements à l'échelle de la collectivité et fournit des conseils personnalisés au besoin. Surveiller l'apparition de symptômes associés à la COVID-19 durant les 14 jours suivant la dernière exposition au cas. En présence de symptômes, s'isoler à l'écart des autres membres du domicile aussi rapidement que possible; porter un masque médical si possible (idéalement) ou un masque non médical bien conçu et bien ajusté, et communiquer avec l'ASP Dans la mesure du possible, éviter les contacts étroits avec les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave. Respecter les mesures de prévention personnelles recommandées

⁷ [Prise en charge par la santé publique des cas de COVID-19 et des contacts qui y sont associés](#)

	<p>* L'ASP devrait tenir compte du type de masque porté par le contact dans son évaluation des risques. L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle suppose l'utilisation d'un masque médical par le contact qui a fourni les soins directs. L'efficacité des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu pour prévenir les infections n'a pas été démontrée.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine à domicile de 14 jours depuis la dernière exposition (Rester à la maison, ne pas aller dehors, éviter tout contact avec d'autres personnes et pratiquer l'éloignement physique au sein du domicile) ▪ Respecter les mesures de prévention personnelles recommandées. Si la personne habite avec le cas, éviter toute exposition supplémentaire au cas et porter un masque non médical bien conçu et bien ajusté dans les espaces partagés (p. ex. même pièce) avec le cas. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller l'apparition de symptômes associés à la COVID-19 ▪ Mesurer et noter sa température quotidiennement et, si possible, sans prendre de médicaments réduisant la fièvre. ▪ Si symptômes : Isolement immédiate, porter un masque médical si possible ou un masque non médical bien conçu et bien ajusté et contacter l'ASP local. ▪ Éviter le contact étroit avec les personnes qui sont susceptibles de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19. ▪ Les contacts qui sont susceptibles de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19 ne devraient pas prodiguer de soins au cas et devraient rester ailleurs dans la mesure du possible. 	
--	--	--

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
Ontario ⁸ (12 jan. 2021) (Tout a été modifié)	<p>Période d'exposition : 48 heures avant le début des symptômes ou avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement (voir tableau 4).</p> <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Toute personne vivant au sein du même ménage, alors que le cas était contagieux¹ et n'était pas en auto-isolement <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la famille élargie, colocataire, pensionnaire, visiteur temporaire, etc. • Personne prodiguant des soins pour le cas (e.g. nettoyer, habiller, nourrir, etc.) • Milieux d'habitation collective (e.g. dortoirs, abris, foyers de groupe, Centre de détention, services de garde) où il y a un contact direct (moins de 2 mètres) se produit dans des espaces communs ▪ Communauté, transport en commun, lieux de travail et écoles 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas asymptomatique : 48 heures avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes du cas ont disparu avant le prélèvement et le cas a connu une exposition à haut risque connue dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes : 48 heures avant le début des symptômes jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes surviennent après le test positif : 48 heures avant le prélèvement jusqu'au début de l'isolement ▪ <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Les contacts familiaux susmentionnés qui ont été exposés au cas uniquement pendant que celui-ci était en auto-isolement et que le cas et le contact appliquaient des précautions constantes et appropriées (c.-à-d., distanciation physique, hygiène des mains, port d'un masque, nettoyage fréquent

⁸ [Management of cases and contacts of COVID-19 in Ontario](#)

- Personne en contact direct avec des fluides infectieux (e.g. toux ou éternuement)
- Personne en contact étroit (moins de 2 mètres) et prolongé (plus de 15 minutes) et non protégé d'un cas

Contact étroit: Le maintien de mesures de distanciation physique (> 2 mètres) pendant toute la durée de l'exposition diminue le risque de transmission. Cependant, une distance physique de 2 mètres n'élimine pas le risque de transmission, en particulier dans les espaces intérieurs confinés et mal ventilés et pendant l'exercice, les conversations bruyantes, les activités où les personnes rient ou chantent.

Contact prolongé: Dans le cadre de l'évaluation du risque individuel, tenir compte de la durée et de la nature de l'exposition au contact (p. ex. une durée d'exposition plus longue/durée cumulative d'expositions augmente probablement le risque, une exposition à l'extérieur seulement diminue probablement le risque, tandis que l'exposition dans un petit espace fermé ou mal aéré peut augmenter le risque), les symptômes de la personne affectée (une toux ou une maladie grave accroît vraisemblablement le risque de l'exposition) et l'utilisation d'un équipement de protection individuelle (p. ex. masque chirurgical/d'intervention). Pour faciliter l'établissement de l'ordre de priorité pour le suivi des contacts, la durée d'une exposition prolongée peut se définir comme durant plus de 15 minutes. Toutefois, les données sont insuffisantes pour définir avec précision la durée qui constitue une exposition prolongée, et les expositions de moins de 15 minutes peuvent toujours être considérées comme des expositions à risque élevé, selon le contexte du contact/de l'exposition.

Utilisation des EPI et contrôle à la source : L'utilisation d'un masque chirurgical/d'intervention et d'une protection oculaire comme EPI par le contact, s'ils sont portés de manière constante et appropriée pendant toute la durée de l'exposition, est généralement considérée comme une exposition à moindre risque. D'autres barrières, telles que les barrières en plexiglas, peuvent également réduire le risque si elles assurent une couverture suffisante entre le cas et le contact. Bien qu'il ne soit pas considéré comme un EPI, le port d'un masque (médical ou non médical) de manière constante et appropriée par le cas (contrôle à la source) ET le contact réduit probablement le risque d'exposition et devrait être considéré comme un facteur dans l'évaluation globale intégrée des risques de l'interaction.

Port d'un masque de manière constante : Tenir compte des paramètres et des caractéristiques des cas/contacts qui augmentent la probabilité d'expositions non protégées par le port d'un masque non constant. Par exemple, les lieux où le masque n'est pas nécessaire (par exemple, les restaurants, les bars, les salles de sport), ou les jeunes enfants qui sont moins susceptibles de porter leur masque correctement).

Restriction de mouvement :

- Auto-isolément de 14 jours (période d'incubation maximale) suivant la dernière exposition non protégée connue à un cas contagieux.

de l'environnement). L'utilisation commune de la salle de bains/cuisine et le maintien d'une distanciation physique et d'un nettoyage fréquent de l'environnement sont considérés des précautions appropriées.

▪ **Communauté, transport en commun, lieux de travail et écoles**

- Le contact a été protégé de manière cohérente et appropriée (c'est-à-dire par un EPI avec un masque chirurgical/d'intervention et une protection oculaire) pendant toute la durée de l'interaction
- Le cas et le contact ont tous deux fait l'objet d'une utilisation cohérente et appropriée de masques (non médicaux ou médicaux) pendant la durée de l'interaction ET sans autres facteurs qui augmenteraient le risque global de l'interaction (p. ex. un contact physique, une durée d'exposition très prolongée. Pour obtenir plus de détails, consulter la Méthode d'évaluation du risque concernant la recherche de contacts en lien avec la COVID-19).
- Contact prolongé non protégé, mais uniquement pendant que le cas pratiquait constamment la distanciation physique (>2m) dans un espace bien ventilé (par exemple, à l'extérieur)
- Contact étroit et prolongé tout en étant séparé par une barrière appropriée

Restriction de mouvement :

- Aucun
- **Si symptomatique et test négatif :** continuer les mesures de santé publique de base incluant l'auto-surveillance des symptômes. Recommander un 2^e test si les symptômes changent.

Surveillance :

- Auto-surveillance des symptômes
- Suivre les conseils sur les mesures de santé publique de base recommandées pour tous en tout temps
- Les communications aux individus / groupes à faible risque doivent inclure des informations sur les symptômes, l'auto-surveillance, comment s'auto-isoler si des symptômes se développent et comment contacter le PHU local.
-

	<ul style="list-style-type: none">▪ Les membres du ménage qui ne peuvent pas s'isoler efficacement du cas (p. ex., en raison de besoins des soins, d'interactions avec ou entre les jeunes enfants) devraient continuer à s'isoler pendant 14 jours à partir de la dernière exposition au cas lorsque le cas était contagieux. ▪ Isolement volontaire<ul style="list-style-type: none">• Ne pas aller à l'école ou travail• Éviter les contacts étroits avec les autres personnes incluant les personnes vivant au même domicile• Avoir des réserves de masques de procédure/chirurgicaux ou masque non médicaux dans l'éventualité où le contact étroit est inévitable.• Reporter les soins de santé électifs jusqu'à la fin de la période de surveillance• Utiliser un véhicule privé et éviter les transports publics. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le PHU fait un contact initial (e.g. téléphone) pour fournir les informations sur l'auto-isolement et les informations nécessaires en cas de développement des symptômes.▪ Surveillance quotidienne par le PHU local. Les appels téléphoniques sont nécessaires au début, au milieu et à la fin de la période d'auto-isolement. Les autres jours peuvent se faire par email/SMS/téléphone▪ S'assurer que le contact est informé de la recommandation pour tester les personnes asymptomatiques en cours d'auto-isolement en fonction de la disponibilité des tests.▪ Si des symptômes se développent : auto-isolement immédiat et contacter le PHU local	
--	--	--

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
BCCDC ⁹ (25 sept 2020)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact étroit : <ul style="list-style-type: none"> fourni des soins directs pour le cas, y compris des agents de santé, des membres de la famille ou d'autres soignants, ou qui ont eu d'autres contacts physiques étroits similaires (e.g. un partenaire intime) sans utilisation constante et appropriée d'EPI vécu ou a eu un contact rapproché face à face (à moins de 2 mètres) avec un cas probable ou confirmé pendant plus de 15 minutes (peut être cumulatif) jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes contact direct avec des fluides corporels infectieux d'un cas probable ou confirmé (e.g. toux ou éternuement) sans porter l'EPI recommandé a été identifié par l'autorité de santé publique comme contact possible. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement volontaire de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> Éviter les contacts incluant le travail, l'école, le service de garde, les événements sportifs, les lieux de culte, les établissements de santé, les épiceries, les restaurants, les commerces et les rassemblements. Éviter les transports en commun, y compris les autobus, les taxis, et le covoiturage. Limiter, si possible, les contacts avec des personnes autres que la famille proche ou les compagnons de voyage. Éviter d'avoir des visiteurs à l'exception des proches et livreurs qui déposent de la nourriture et autres provisions nécessaires. Si symptômes : Continuer l'isolement et contacter la SP. Le contact devient un cas probable ou suspect. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contacts non étroits (excluant ceux mentionnés comme à risque élevé). Par exemple, les contacts familiaux qui utilisent systématiquement l'EPI ou qui ne se trouvaient pas à moins de 2 mètres du cas. Tous les voyageurs internationaux entrants, y compris les contacts des compagnies aériennes et des navires de croisière ainsi que ceux en provenance des États-Unis. Voyageurs de vols intérieurs avec un cas confirmé de COVID-19. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement volontaire de 14 jours à l'exception des contacts non étroits et ceux exposés sur un vol intérieur. Les voyageurs à l'international revenant en BC doivent s'isoler volontairement pendant 14 jours suite à leur retour et compléter un plan d'isolement volontaire. Si symptômes : isolement volontaire et contacter la santé publique. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Auto-surveillance quotidienne pour 14 jours incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. La surveillance active quotidienne par la santé publique non requise, mais à la discrétion du médecin. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Interactions avec un cas qui ne correspond à aucune des catégories de risque élevé ou moyen, comme marcher à côté de la personne ou être brièvement dans la même pièce <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre les recommandations émises pour l'ensemble de la population <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p>NOTE GÉNÉRALE : Autres facteurs à considérer pouvant influencer la gestion de la santé publique:</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) Durée de l'exposition du contact (par exemple, une durée d'exposition plus longue augmente probablement le risque) La gravité des symptômes du cas (la toux ou une maladie grave augmente probablement le risque de transmission) Les personnes qui s'engagent dans des contextes ou des situations à haut risque, par ex. garderies, soins de santé, âges extrêmes, immunodéprimé etc. <p>NOTE GÉNÉRALE : Les masques (médicaux) constituent une barrière physique qui peut aider à prévenir la transmission du virus d'une personne malade à une personne en bonne santé en bloquant les grosses gouttelettes respiratoires propulsées par</p>

Commenté [CB1]: Applicable pour tous les niveaux de risque

Commenté [CB2]: Applicable pour tous les niveaux de risque

⁹ [Public health management of cases and contacts associated with COVID-19 in the community](#)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance quotidienne incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. ▪ Les autorités de SP doivent faire une surveillance active quotidienne. 		<p>la toux ou les éternuements. Cependant, l'utilisation d'un masque seul ne garantit pas l'arrêt des infections et doit être associée à d'autres mesures de prévention, notamment l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains. Les masques faits maison peuvent ne pas être aussi efficaces pour prévenir les infections que les masques médicaux. Cependant, si les masques médicaux ne sont pas disponibles pour un usage domestique, les masques non médicaux ou les revêtements faciaux (par exemple, masques en tissu faits maison, masque anti-poussière, bandanas) portés par la personne malade, si tolérable, pour couvrir sa bouche et son nez peuvent empêcher les gouttelettes de contaminer les autres ou de se poser sur des surfaces. Ces masques non médicaux peuvent également être portés par tout membre du ménage qui s'occupe d'un cas.</p>
--	--	--	--

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Alberta¹⁰ (22 jan 2021)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de mention <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne qui donne des soins OU qui vit OU qui a un contact physique étroit sans l'utilisation d'EPI avec un cas confirmé ▪ Personne en contact direct avec des fluides corporels infectieux. ▪ Personne à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement obligatoire de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> • Rester à la maison. Ne quitte pas le domicile et ne pas aller au travail, à l'école, à des événements sociaux ou tout autre rassemblement public • Évitez tout contact étroit avec les personnes de votre foyer, en particulier les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ou d'un système immunitaire affaibli. • Ne pas prendre les transports publics (bus, taxis, covoiturage). • Ne sortez pas pour vous promener dans votre quartier ou votre parc. Cela comprend les enfants en isolement obligatoire. • L'accès à la cour arrière privé ou le balcon privé (à au moins 2 mètres des voisins) est permis. • Si vous vivez dans un immeuble ou une tour, vous devez rester à l'intérieur et ne pouvez pas utiliser les ascenseurs ou les cages d'escalier pour sortir. ▪ Si symptômes : Isolement de 10 jours à partir du début des symptômes OU jusqu'à ce que la personne se sente mieux, selon l'option qui prend le plus de temps. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance des symptômes ▪ Application disponible pour retracer les contacts (ABTraceTogether) ▪ Outil d'évaluation des symptômes pour vérifier le besoin de test (COVID-19 Self-Assessment for Albertans)

¹⁰ [Isolation and quarantine requirements](#) & [Help prevent the spread](#) (Les pages ne sont pas datées, mais ils ont été vu en date du 22 janvier 2021)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
UK ¹¹ (11 et 21 jan 2021) (Tout a été modifié)	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 heures avant de développement des symptômes du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact domiciliaire <ul style="list-style-type: none"> Personne qui était face à face avec un cas lors de toux Personne qui a eu une conversation face-à-face avec un cas à moins de 1 mètre (incluant le temps où un couvre-visage ou un masque était porté) Personne qui était à moins de 1 mètre d'un cas pendant plus de 1 minute Personne qui était à moins de 2 mètres d'un cas pendant plus de 15 minutes (continu ou cumulatif sur 1 jour) Personne qui voyageait dans un véhicule ou un avion avec un cas <p>An interaction through a Perspex (or equivalent) screen with someone who has tested positive for COVID-19 is not usually considered to be a contact, as long as there has been no other contact such as those in the list above.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Auto-isolement de 10 jours depuis la dernière exposition au cas confirmé. Les contacts domiciliaires commencent leur isolement de 10 jour à partir du jour du début des symptômes du cas. Rester à la maison Éviter les transports publics Si absence de symptôme : seul le contact est isolé et non pas tout son domicile, mais des précautions supplémentaires doivent être faites afin de maintenir une distance sociale, une bonne hygiène des mains et éviter tout contact. Le test n'est pas recommandé. Le contact identifié doit éviter de faire l'épicerie (recourir à un proche ou un service de livraison) Si apparition de symptômes : le contact ainsi que tout les membres du domicile doivent s'auto-isoler à domicile pour 14 jours, rapporter leurs symptômes au NHS et doivent aller passer un test. <ul style="list-style-type: none"> Si test positif : Continuer l'isolement pendant au moins 10 jours. Les autres membres domiciliaires doivent s'auto-isoler pendant 14 jours suivant le début des symptômes. Si test négatif : Compléter l'auto-isolement de 14 jours depuis la dernière exposition au cas source. Les autres membres du domicile peuvent lever leur isolement préventif. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> La NHS Test and Trace service avise les contacts d'un cas confirmé par message texte, email ou téléphone. Le site du NHS Test and Trace permet au cas d'effectuer directement l'entrée d'information en lien avec le retraçage de ses contacts. Le NHS Test and Trace fait un suivi confidentiel par la suite avec les informations fournies.

¹¹ [NHS Test and Trace : how it works & Guidance for contacts of people with confirmed coronavirus \(COVID-19\) infection who do not live with the person](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>France¹² (20 sept et 2 déc 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h précédant l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable Personne ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ; Personne ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ; Personne ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement <p>Les mesures de protection considérées comme efficaces sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®) ; masque chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement, porté par le cas ou le contact ; masque grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 2, ou pour lequel la catégorie AFNOR n'est pas connue, porté par le cas et le contact (pour plus d'information sur la protection conférée par les différents types de masques, voir l'avis du HCSP) ; <p>Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> une plaque de plexiglas posée sur un comptoir (ou tout autre dispositif maison ne permettant pas de créer deux espaces indépendants) ; les masques en tissu « maison » ne répondant pas aux normes AFNOR SPEC S76-001 (pour plus d'information sur la protection conférée par les différents types de masques, voir l'avis du HCSP) ; les visières en plastique transparent portées seules. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement à domicile de 7 jours après le dernier contact à risque avec le cas confirmé <ul style="list-style-type: none"> Rester à domicile ou dans l'hébergement d'isolement Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) Réaliser la surveillance de sa température 2 fois par jour et de l'apparition de symptômes 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h précédant l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes autres situations de contact Toute personne ayant un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 confirmé par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP), test antigénique ou sérologie datant de moins de 2 mois <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune précision

¹² [Conduite à tenir devant un cas possible d'infection au SARS-CoV-2 & Fiche « J'ai été en contact avec une personne malade »](#)

- **Si le contact est asymptomatique et vit sous le même toit que le cas :** Faire un test immédiatement et isolement jusqu'au résultat
 - **Test positif :** le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement.
 - **Test négatif :** Isolement tant que le cas est malade et pendant 7 jours après sa guérison. Refaire un test 7 jours après la guérison du cas. La levée de l'isolement immédiatement si le résultat est encore négatif.
- **Si le contact est asymptomatique et ne vit pas sous le même toit que le cas :** après une période de 7 jours d'isolement après le dernier contact à risque avec le cas (sans autre contact avec un cas), **une RT-PCR à J7 chez un contact pourrait conduire à alléger les mesures de quatorzaine (autorisation de sortie avec port d'un masque et mesures barrières complémentaires).** Il n'y a pas lieu de proposer un test par RT-PCR lors de la première semaine suivant le dernier contact avec le cas.
 - **Test positif :** le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement.
 - **Test négatif :** Contact probablement pas infecté. Levé de l'isolement.
- Si apparition de fièvre ou de symptômes pendant l'isolement : le contact doit rester en isolement et immédiatement faire un test.
 - **Test positif :** le contact est infecté et maintenant un cas confirmé (retraçage des contacts). Il reste isolé pendant 7 jours après le début des symptômes ou après la date du test si asymptomatique. Si fièvre après 7 jours, attendre 2 jours sans fièvre avant de lever l'isolement.
 - **Test négatif :** le contact prend contact avec son médecin qui décide s'il poursuit son isolement

Surveillance :

- Appel, information sur la conduite à tenir (incluant la quarantaine) et suivi
- Lors du premier entretien avec le cas confirmé ou probable et les personnes contacts, si les informations recueillies sur les circonstances de contact avec le cas évoquent une situation avec de multiples contaminations possibles (milieu fermé ou collectif, rassemblement de personnes, contamination nosocomiale), les personnes en charge du contact-tracing doivent sans délai informer l'ARS, afin que cette situation fasse l'objet d'une investigation épidémiologique spécifique en lien avec la Cellule régionale de Santé publique France, et le cas échéant de la mobilisation d'une équipe dédiée pour assurer la prise en charge d'un grand nombre de personnes.
- Surveillance de la température 2 fois par jour et de l'apparition de symptôme.

Éric Bédard

De: Maude Bigras
Envoyé: 9 février 2021 12:43
À: Richard J. Côté; Louise Valiquette; Alejandra Irace-Cima; Cassi Bergeron-Caron
Objet: Masques: tournée de la littérature grise

Bonjour,

Je viens de faire une tournée des sites de littérature grise concernant les masques et les niveaux de risques selon le port du masque (il me manque la Norvège, mais je préférerais vous envoyer mon courriel tout de suite et je vous enverrai mon document complet ensuite).

Il ne semble pas y avoir de changement radical depuis cet automne.

Australie : (avant, je crois qu'il n'était question que des TS)

Healthcare workers and other contacts who have taken recommended infection control precautions, including the use of appropriate PPE, while caring for an infectious confirmed COVID-19 case are not considered to be close contacts.

France (hors milieux de soins et milieu scolaire):

Les mesures de protection considérées comme efficaces sont les suivantes :

- séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®);
- masque chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76- 001 de catégorie 1 ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement, porté par le cas ou le contact.

Par contre, lorsque le niveau de risque est abaissé lors de contacts étroits ou contacts physiques, **l'ÉPI implique le port d'une protection oculaire** (Ontario, ASPC).

J'ai vu l'Ontario et l'ASPC qui disaient qu'ils ne tiennent pas compte de **l'état vaccinal** pour le moment.

L'Australie précise qu'une **durée prolongée est de 2 heures** et plus.

Pour l'Australie, travailleurs de la santé et ÉPI :

		Exposure			
		Aerosol generating procedures	Close contact (refer to Close contact definition for further information)	Environmental contamination and/or working in COVID-19 treatment or testing facility	Casual contact (contact not meeting the Close contact definition)
Contact PPE	No PPE	High risk	High risk	Conduct individual risk assessment	Conduct individual risk assessment
	Surgical mask only	High risk	High risk	Conduct individual risk assessment	Low risk
	Mask and eye protection only	High risk	Conduct individual risk assessment	Conduct individual risk assessment	Low risk
	Other PPE concerns e.g. incorrect doffing	High risk	Conduct individual risk assessment	Conduct individual risk assessment	Low risk
	Appropriate PPE as per latest guidance	Low risk	Low risk	Low risk	Low risk

Ontario (je ne sais pas exactement ce qui est nouveau, mais voici quelques points intéressants) :

High risk:

Anyone living in the same household, while the case was infectious¹ and not self-isolating.

o This may include members of an extended family, roommates, boarders, 'couch surfers' etc.

o This may include **people who provided care for the case** (e.g., bathing, toileting, dressing, feeding etc.)

o This may include congregate settings (e.g., dormitories, shelters, group homes, detention centres, **child/daycare centres**) where direct contact (<2 meter) is occurring in shared rooms/living spaces

Low risk:

Household contacts as above who only had exposure to the case while the case was selfisolating and **both the case and the contact were applying consistent and appropriate precautions (i.e., physical distancing, hand hygiene, masking, frequent environmental cleaning)**. Shared use of bathroom/kitchen while maintaining physical distancing and frequent environmental cleaning are considered appropriate precautions.

All co-workers who had close prolonged unprotected contact with the HCW (e.g., within 2 metres in an enclosed common area) UNLESS **both the HCW AND the co-worker** were wearing a mask (medical or nonmedical) OR the co-worker was wearing a surgical/procedure mask and eye protection⁴

Bon après-midi,

Maude Bigras, M.Sc., Mcb.A.

Conseillère scientifique

Comité sur la Gestion des cas et des contacts de COVID-19

Unité Immunisation, infections nosocomiales et antibiorésistance

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

(514) 864-1600, poste 3729

maude.bigras@inspq.qc.ca

Éric Bédard

De: Maude Bigras
Envoyé: 20 février 2021 10:36
À: Richard J. Côté; Louise Valiquette
Cc: Alejandra Irace-Cima; Anne Kimpton; Cassi Bergeron-Caron; Marion Ripoché
Objet: Littérature grise masques
Pièces jointes: Veille_Litt grise_Masques_C-V_MAJ 2021-02-09.xlsx

Bonjour,

Puisque je me suis fait poser la question cette semaine, si vous ne saviez pas où trouver mon document sur Teams, je vous l'envoie ici par courriel. C'est dans le dossier Veilles et Veille_Litt grise_Masques_C-V

Dans l'onglet « *résumé des positions* », c'est le tableau que nous vous avons présenté cet automne, mis à jour deux fois depuis. Les organisations en **jaune**, sont celles qui ont fait une mise à jour de leur guide de gestion des cas et des contacts depuis la dernière MAJ.

Dans l'onglet « *références* », ce sont tous les sites consultés pour chaque organisation. En **orange**, ce sont les dates des dernières MAJ et à côté, des extraits de texte des MAJ.

En bref, depuis cet automne :

- Plusieurs organisations mentionnent maintenant que le masque protège les autres mais aussi la personne qui le porte (sauf UK);
- Certaines organisations mentionnent des facteurs à considérer pour l'évaluation du risque (dont Ontario, Australie, ECDC);
- L'Ontario a clarifié sa position sur le masque porté par le cas ET le contact, avant c'était moins clair que si un des deux ne portait pas le masque (médical ou non) = risque modéré. Pour l'ÉPI porté par le contact, ça prend une protection oculaire;
- L'OMS et CDC disent toujours de ne pas considérer le masque dans l'évaluation du risque;
- L'OMS recommande de porter un masque à l'intérieur peu importe la distance, si on ne sait pas si la ventilation est adéquate;
- L'ASPC n'est pas très claire avec le risque faible = en ayant adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement;
Mentionne par contre que quiconque donne des soins à un cas de covid devrait avoir une protection oculaire.
- La France semble plus sévère par rapport aux masques AFNOR, il précisent maintenant : AFNOR SPEC S76- 001 de catégorie 1.

Bonne fin de semaine,

Maude Bigras, M.Sc., Mcb.A.

Conseillère scientifique

Comité sur la Gestion des cas et des contacts de COVID-19

Unité Immunisation, infections nosocomiales et antibiorésistance

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

(514) 864-1600, poste 3729

maude.bigras@inspq.qc.ca

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2

Évaluation du risque

Mise à jour en date du 24 mars 2021

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>OMS¹ (28 juil, 19 août 2020 et 1^{er} fév 2021)</p>	<p>L'OMS ne fait pas mention d'un gradient de risque d'exposition, mais plutôt d'un système dichotomique d'exposition (Contact ou pas)</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 2 jours avant jusqu'à 10 jours après le début des symptômes + 3 jours additionnels post-sx (fièvre et sx resp.) pour un total de minimum 13 jours après le début des sx▪ 2 jours avant jusqu'à 10 jours après le prélèvement <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Être en contact face-à-face avec un cas probable ou confirmé à moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes▪ Contact physique direct avec un cas probable ou confirmé▪ Soins directs pour un cas probable ou confirmé qui n'utilise pas les équipements de protection recommandés (EPI)▪ Autres situations jugées risquées par les autorités locales <p>Les contacts à prioriser :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Contact domiciliaire▪ Milieu de vie fermé ou de haute densité (résidence, prison, auberge, gym, etc.) avec une mauvaise ventilation. Incluant les contact à plus d'1m pour une période de temps prolongée sans EPI▪ Exposition durant la période infectieuse du cas (2 jours avant jusqu'à 7 jours après le début des symptômes)▪ Exposition durant un événement où des cas ont été identifié. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Quarantaine de 14 jours depuis leur contact avec le cas probable ou confirmé (restriction des activités)▪ Testing at the end of shortened quarantine can help improve confidence that an asymptomatic contact leaving quarantine is not infected, particularly when the quarantine period is less than 14 days; but this relies on the availability and accuracy of tests and rapid turnaround time. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Si la personne devient symptomatique :<ul style="list-style-type: none">• Auto-isolement• Recommander une évaluation et un test• Retracer les contacts et faire un suivi• Dans le cas où les contacts sont à proximité les uns des autres, par exemple dans le même ménage, et que l'un d'eux devient un cas COVID-19, la période de suivi est réinitialisée à 14 jours après la dernière exposition au nouveau cas.

¹ [Contact tracing & Q&A: Contact tracing for COVID-19](#) & [Considerations for quarantine of contacts of COVID-19 cases](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>ECDC² (18 nov 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant un total de plus de 15 minutes sur une période de 24h (peut être non consécutives) Contact physique avec un cas Contact direct avec les sécrétions infectieuses d'un cas (e.g. toux) se trouver dans un environnement fermé (e.g. Foyer, classe, salle de réunion, salle d'attente, etc.) ou avoir voyager avec un cas pendant plus de 15 minutes professionnel de santé ou toute autre personne donnant des soins à un cas de COVID-19, ou des personnels de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, ne portant pas les EPI recommandés ou présentant une éventuelle défaillance de leur EPI ou sans pratiquer l'hygiène des mains. <p>Une exposition avec un cas sur une distance plus rapprochée et sur une durée plus longue augmente le risque de transmission; la limite de 15 minutes est choisie arbitrairement à des fins pratiques. Des rencontres répétées plus courtes sur une période de 24 h devraient également être envisagées, et les autorités de santé publique peuvent classer les personnes qui ont eu une durée de l'exposition plus courte avec le cas comme ayant eu une exposition à haut risque, sur la base d'évaluations individuelles des risques.</p> <p>D'autres facteurs à prendre en compte lors d'une évaluation des risques associés à un risque accru d'infection comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> contacts domiciliaires; si l'exposition avec le cas a eu lieu autour du début des symptômes dans le cas; si le cas était susceptible de générer des gouttelettes / aérosols (p. Ex. Toux, chants, cris, exercice); des facteurs environnementaux spécifiques (encombrement, mauvaise ventilation, exposition à l'intérieur). <p>L'utilisation de masques par le cas ou le contact, ou les deux, pourrait être un facteur qui peut être pris en considération au cas par cas pour déterminer la classification des contacts, ainsi que d'autres facteurs décrits ci-dessus tels que la durée de l'exposition et l'environnement dans lequel l'exposition s'est produite.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine à domicile de 14 jours après la dernière exposition au cas Un test RT-PCR négatif au jour 10 peut être utilisé pour interrompre la quarantaine avant les 14 jours recommandés. Tous les contacts libérés prématurément de la quarantaine doivent être particulièrement prudentes jusqu'à 14 jours après l'exposition, incluant une surveillance des symptômes, une limitation des contacts sociaux et le port d'un masque. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h avant jusqu'à 14 jours après les symptômes (ou date de prélèvement pour les asymptomatiques) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> contact en face-à-face avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant moins de 15 minutes se trouver dans un environnement fermé ou voyager avec un cas de COVID-19 pendant moins de 15 minutes; professionnel de santé ou toute autre personne donnant des soins à un cas, ou le personnel de laboratoire manipulant des échantillons d'un cas de COVID-19, portant les EPI recommandés et pratiquant l'hygiène des mains. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Distanciation physique et éviter les déplacements Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire incluant le port du masque lorsque recommandé <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19 Si le cas développement des symptômes : Isolement immédiate et consultation d'un médecin (par téléphone) Référer à un test le plus rapidement possible pour tous les contacts symptomatiques. Des tests devraient également être organisés pour les contacts asymptomatiques dans des contextes de populations vulnérables ou lorsque la transmission est probable, tels que les établissements de santé et de protection sociale, les prisons, certains milieux professionnels et les événements sociaux tels que les chorales ou les mariages. <p>Sur la base d'évaluation individuelles des risques, les autorités de SP peuvent envisager d'exclure du travail les contacts présentant un faible risque d'exposition s'ils travaillent avec des populations vulnérables.</p>

² [Contact tracing: public health management of persons, including healthcare workers, who have had contact with COVID-19 cases in the European Union – third update](#)

- Pour les contacts domiciliaires, les autorités de santé publique pourraient prendre la décision de compter les jours de quarantaine (14 jours, ou plus tôt si le test PCR au jour 10 est négatif) à partir de cinq jours après l'apparition des symptômes chez le cas. Cette approche pourrait présenter un risque accru pour le contrôle efficace de la transmission ultérieure et devrait être envisagée au cas par cas.
- es cas graves et immunodéprimés peuvent excréter le virus plus longtemps (jusqu'à 20 jours après l'apparition des symptômes) et l'exposition à de tels cas doit également être évalué au cas par cas.
- Mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire
- Être joignable par les autorités de santé publique

Surveillance :

- Les autorités de SP doivent assurer un suivi actif des contacts (tel, email, sms) au quotidien.
- Inviter les contacts à contacter les autorités de manière proactive dès qu'ils développent des symptômes de COVID-19.
- Référer à un test le plus rapidement possible pour tous les contacts symptomatiques
- Le contact doit surveiller quotidiennement les symptômes. Prendre la température (sans médicament antipyrétiques) et la consigner tous les jours
- Si le cas développement des symptômes : Isolement immédiate et consultation d'un médecin (par téléphone)

ORGANISATION	PRIMARY CLOSE CONTACT	CASUAL CONTACT	SECONDARY CLOSE CONTACT
<p>Australie³ (4 mars 2021)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> À partir de 48h avant le début des symptômes (72h avant peuvent être considérés dans les contextes à haut risque) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne ayant eu une exposition face à face (peu importe la durée) ou partagé un espace clos (pendant au moins 1 heure) avec un cas confirmé pendant sa période infectieuse (de 48 heures avant l'apparition des symptômes jusqu'à ce que le cas ne soit plus contagieux (levée de l'isolement)). Personne qui a eu une exposition de n'importe quelle durée en fonction du contexte de risque, par exemple: il a déjà été prouvé que la transmission s'est déjà produite, il y a des inquiétudes concernant un échange d'air adéquat dans un environnement intérieur ou des préoccupations concernant la nature du contact dans le lieu d'exposition (par ex. contact a été exposé à des cris ou à des chants) Personne qui a été exposé à un milieu où la prévalence de l'infection est élevée, par ex. un pays où il y a une transmission communautaire du COVID-19 ou une exposition non protégée dans un hôtel de quarantaine pour les voyageurs de retour Personne qui a été dans un événement où il a été démontré qu'une transmission s'est produite pendant la période dans laquelle la transmission aurait dû avoir lieu. (<i>ang</i> : been in a venue where transmission has been demonstrated to have occurred during the time frame in which the transmission would be expected to have occurred) <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quarantaine de 14 jours depuis l'exposition au cas pendant sa période de contagiosité La durée de 14 jours persiste même en présence d'un test négatif. Si développement de symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiate et contacter les autorités de SP pour test. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les contacts possibles doivent avoir leurs symptômes évalués ainsi que leur température prise. Monitoring quotidien de l'autorité de SP pendant les 14 jours Dépistage au début de la quarantaine Symptomatique : test PCR, si possible. Contact domiciliaire et contact étroit à haut risque ou faisant parti d'un groupe à risque : test en fin de quarantaine (jour 10-12) prévient le relâchement de personne infectée dans la communauté. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> À partir de 48h avant le début des symptômes (72h avant peuvent être considérés dans les contextes à haut risque) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne qui a été dans le même milieu avec un cas confirmé au cours de sa période infectieuse, mais ne répond pas à la définition d'un contact étroit primaire. <p>Note. Les professionnels de santé et autres contacts qui ont pris les précautions recommandées, y compris l'utilisation d'une EPI appropriée, tout en soignant un cas confirmé de COVID-19, ne sont pas considérés comme des contacts étroits.</p> <p>Note : Les facteurs suivants doivent être pris en compte avant de classer les contacts occasionnels comme contacts étroits principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> Contexte épidémiologique, tolérance au risque et niveau de transmission communautaire Potentiel pour le lieu ou l'événement d'entraîner une amplification à grande échelle de la transmission Capacité juridictionnelle et besoins en ressources, y compris les coûts d'opportunités potentiels Services de traduction adéquats, ressources adaptées à la culture et engagement avec les dirigeants communautaires, le cas échéant <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ils ne sont pas tenus de se mettre en quarantaine. Ils doivent être informés de leur risque et des symptômes du COVID-19 ainsi que se voir remettre une fiche d'information sur le COVID-19 <p>Surveillance : Aucune</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> À partir de 24h après l'exposition du contact étroit primaire au cas de COVID-19 <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne qui a eu un contact face à face dans n'importe quel contexte avec un contact étroit primaire 24 heures après l'exposition du contact primaire au cas l'exposition au contact primaire peut être de n'importe quelle durée en fonction du risque, tel que: la transmission a déjà été prouvée comme ayant déjà eu lieu, il y a des préoccupations concernant un échange d'air adéquat dans un environnement intérieur ou des préoccupations concernant la nature du contact dans le lieu d'exposition (par exemple, le contact a été exposé à des cris ou à des chants) <p>Restriction de mouvement :</p> <p>Le PHU peut envisager la mise en quarantaine des contacts secondaires si:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le contact primaire a une probabilité plus élevée de devenir un cas (par exemple, exposé dans un milieu à haut risque tel qu'un abattoir ou un hôpital); Le contact secondaire a eu une exposition étendue et/ou continue avec le contact primaire(par exemple, vivant dans le même domicile); Il y a eu un retard dans la confirmation du cas initial ou le début de la recherche des contacts (donnant plus de temps au contact primaire pour devenir infectieux avant la mise en quarantaine); Une transmission a déjà eu lieu d'un contact d'un contact primaire à un contact secondaire. <p>Les contacts secondaires doivent être mis en quarantaine jusqu'à ce que le PHU soit certain que le contact primaire n'était pas infectieux au moment de la dernière exposition avec le contact secondaire (c'est-à-dire que le contact primaire a un résultat de test négatif, ou que le temps d'exposition n'est pas compatible avec la transmission) et l'exposition avec le contact primaire n'est pas en cours.</p>

³ [CDNA National guidelines for public health units](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Norvège⁴ (19 jan. 5 et 22 mars 2021)</p>	<p>Depuis le 13 aout 2020, tous les contacts étroits seront mis en quarantaine et il n'y a plus de distinction entre les types de contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à partir de 48 heures avant le début des symptômes du cas (ou la date du test pour les asymptomatiques). <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact à moins de 2m pendant plus de 15 min. ▪ Contact physique direct ▪ Contact direct avec les sécrétions ▪ EXCEPTION : Travailleurs de la santé avec EPI recommandé ▪ EXCEPTION : Personne qui a eu la COVID-19 confirmé par une méthode approuvée dans les 6 derniers mois ▪ EXCEPTION pour le travail essentiel seulement : Travailleurs de la santé vaccinés (3 semaines après une 1^e dose) avec test au jour 3 et 7 après l'exposition. Quarantaine en dehors du travail <p>Les contacts les plus exposés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personne vivant dans une même résidence • Contact étroit équivalent à un contact domiciliaire (e.g. partenaire amoureux, collègues de travail assis proche du cas dans le contexte d'un bureau ouvert) • Personne donnant des soins, ou des contacts similaires, à un cas sans l'utilisation d'équipement de protection recommandé <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 10 jours après l'exposition. Possibilité de raccourcir à 7 jours avec un PCR négatif au jour 7 ▪ Dépistage recommandé le plus tôt possible ainsi qu'un second test après 7 jours (ce test n'est pas obligatoire pour une levée au jour 10) ▪ Pour les contacts domiciliaires il peut être difficile de garder une distanciation. La dernière exposition avec le cas infectieux peut être estimé au jour 5 (avec le dernier cas du ménage) et compter le 10 jours (ou 7 jours avec PCR négatif) de quarantaine à partir du Jour 5 de l'isolation du cas. ▪ Toute personne qui a été exposée à l'infection au COVID-19, qui est en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire ou plus, doit subir un test. Le délai de test recommandé se situe entre le jour 3 et le jour 7 après l'exposition, de préférence le jour 5. ▪ Pas de travail ou d'école ▪ Pas d'utilisation de transport public ▪ Marche à l'extérieur possible avec une distanciation minimale de 2 mètres ▪ Les courses nécessaires à l'épicerie et à la pharmacie sont permises (mais non recommandé) avec distanciation et port du masque ▪ Garder une distance physique avec les adultes et enfants plus âgés du domicile. Les contacts domiciliaires de contact ne sont pas en quarantaine. ▪ Si symptômes respiratoires ou fièvre : Isolement immédiat et test ▪ La vaccination ne permet pas d'exemption de quarantaine et de dépistage <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto surveillance des symptômes

⁴ [Definitions of COVID-19 cases and close contacts](#) & [Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel](#) & [Social distance, quarantine and isolation](#)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>CDC⁵ (25 fev, 11, 12 et 17 mars 2021)</p>	<p>Le CDC ne fait pas de catégorisation de type de contacts. Les recommandations sont émises pour les contacts étroits.</p> <p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 heures (2 jours) avant le début des symptômes ou du résultat du test positif jusqu'à la fin de l'isolement <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute personne à moins de 6 pieds pendant au moins 15 minutes (cumulatif sur une période de 24h) d'une personne infectée ▪ Personne qui donne des soins à domicile d'un cas de COVID-19 ▪ Personne en contact physique direct avec le cas de COVID-19 (accolade ou embrasser) ▪ Personne ayant partagé des ustensiles ou de la vaisselle avec un cas ▪ Personne ayant reçu de gouttelettes lors de la toux, d'un éternuement ou autres d'un cas de COVID-19 ▪ Exception : Personnes ayant eu un résultat positif de COVID-19 dans les 3 derniers mois, qui est rétabli et qui n'ont pas de symptôme. Si symptôme, se faire dépister. ▪ Exception : Personnes complètement vaccinées asymptomatiques <p>A number of factors can influence COVID-19 exposure risk, including type, proximity, and duration of exposure, environmental factors (for example, crowding), vaccination status, prior COVID-19 infection, and mask use.</p> <p>Correct and consistent mask use is a critical step that people can take to protect themselves and others from COVID-19. However, the type of masks used, and whether or not they are used consistently and correctly varies throughout the general population. Therefore, mask use is not considered when determining COVID-19 exposure and the definition of a close contact during case investigation and contact tracing, regardless of whether the person diagnosed with and/or the person exposed to COVID-19 was wearing a mask. (Note: Exposure risk in the healthcare setting is determined separately and outlined in CDC guidance).</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine de 14 jours recommandée depuis le dernier contact avec le cas. La quarantaine peut être réduite à après 10 jours sans test ou après 7 jours avec test (au jour 5-7). Si levée avant le jour 14, surveillez les symptômes jusqu'au jour 14 et rehaussez les mesures (masque, distanciation, lavage des mains, éviter les rassemblements, etc.) ▪ Si fièvre, toux ou autres symptômes de COVID-19 : Isolement ▪ Si test positif : Isolement et surveillance. Suivre recommandation pour cas confirmé <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandation de test, même si absence de symptôme ▪ Auto-surveillance de l'état de santé (fièvre, toux, essoufflements, ou autres symptômes de COVID-19) pendant 14 jours ▪ If possible, stay away from others, especially people who are at higher risk for getting very sick from COVID-19 ▪ Suivi par le département de santé (appel téléphonique)

⁵ [Contact tracing](#) & [FAQ COVID-19](#) & [When to quarantine](#) & [Appendices](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>ASPC⁶ (23 déc 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques et jusqu'à ce que le cas ne soit plus considéré comme infectieux (levée de l'isolement) <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailleur de la santé qui a prodigué des soins physiques directs à un cas, ou travailleur de laboratoire qui a manipulé des échantillons contenant le virus de la COVID-19, sans avoir utilisé un équipement de protection individuelle (EPI) et adopté des pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) de façon continue et adéquate. Toute personne habitant avec un cas, qui a un contact physique direct avec un cas ou qui est exposée à ses liquides corporels infectieux, y compris le fournisseur de soins, le partenaire intime, l'enfant à la charge du cas, etc. Toute personne qui a partagé un espace intérieur (p. ex. une même pièce) avec un cas pendant une période prolongée (15 min sur 24h) , y compris les espaces fermés, les lieux bondés ou les lieux où des contacts étroits peuvent se produire (p. ex. rassemblements sociaux, lieux de travail, etc.), sans avoir adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement.* Toute personne qui a eu une conversation rapprochée avec un cas ou qui a été dans une situation dans laquelle un cas a chanté, crié ou respiré fort (p. ex. entraînement physique), sans avoir adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement. * <p>* Les mesures d'atténuation des risques pour les personnes qui doivent être prises en compte dans l'évaluation du risque comprennent le fait de respecter les mesures de prévention personnelles (p. ex. port du masque, lavage des mains, éloignement physique, etc.) et d'éviter les lieux ou les activités présentant un risque d'exposition. Ces lieux peuvent inclure les espaces fermés, les lieux bondés et les lieux où se produisent des interactions étroites (p. ex. conversation rapprochée), ainsi que les lieux où ces facteurs se chevauchent ou dans lesquels une personne chante, crie ou respire fort. Certains éléments à considérer qui sont particuliers aux lieux d'exposition incluent les endroits où un contact a été potentiellement exposé, notamment si l'exposition a eu lieu à l'intérieur (risque plus élevé) ou à l'extérieur (risque plus faible), la qualité de la ventilation, la grandeur du lieu et le nombre de personnes s'y trouvant, et les mesures d'atténuation des risques adoptées dans ces lieux (p. ex. exigences relatives au port du masque, à l'éloignement physique, au nettoyage des surfaces touchées, etc.).</p> <p>Bien que les environnements extérieurs ne soient généralement pas considérés comme présentant un risque élevé, le potentiel de transmission est toujours présent dans certaines circonstances, telles que des conversations rapprochées ou un exercice physique rigoureux lorsque les participants sont à proximité et ne portent pas de masque. Les ASP doivent ainsi tenir compte de ces risques lorsqu'elles classifient les contacts en fonction des risques.</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de 48 h avant le début des symptômes ou avant le prélèvement pour les asymptomatiques <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailleur de la santé qui a prodigué des soins physiques directs à un cas, ou travailleur de laboratoire qui a manipulé des échantillons contenant le virus de la COVID-19, en ayant utilisé un EPI et adopté des pratiques de PCI de façon continue et adéquate. Toute personne qui a partagé un espace intérieur (p. ex. une même pièce) avec un cas pendant une période prolongée, y compris les espaces fermés, les lieux bondés ou les lieux où des contacts étroits peuvent se produire (p. ex. rassemblements sociaux, lieux de travail, etc.), en ayant adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement. * Toute personne qui a eu une conversation rapprochée avec un cas ou qui a été dans une situation dans laquelle un cas a chanté, crié ou respiré fort (p. ex. entraînement physique), en ayant adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement. * Les contacts n'ayant eu qu'une interaction transitoire (par exemple, étant passés à côté du cas ou s'étant brièvement trouvés dans la même pièce que lui) ou une interaction transitoire inconnue mais possible à la suite d'une transmission communautaire locale <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les pratiques de santé publique personnelles de base recommandées <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ASP diffuse des renseignements à l'échelle de la collectivité et fourni des conseils personnalisés au besoin. Surveiller l'apparition de symptômes associés à la COVID-19 durant les 14 jours suivant la dernière exposition au cas. En présence de symptômes, s'isoler à l'écart des autres membres du domicile aussi rapidement que possible; porter un masque médical si possible (idéalement) ou un masque non médical bien conçu et bien ajusté, et communiquer avec l'ASP Dans la mesure du possible, éviter les contacts étroits avec les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave. Respecter les mesures de prévention personnelles recommandées

⁶ [Prise en charge par la santé publique des cas de COVID-19 et des contacts qui y sont associés](#)

* L'ASP devrait **tenir compte du type de masque** porté par le contact dans son évaluation des risques. L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle suppose l'utilisation d'un masque médical par le contact qui a fourni les soins directs. L'efficacité des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu pour prévenir les infections n'a pas été démontrée.

Restriction de mouvement :

- Quarantaine à domicile de 14 jours depuis la dernière exposition (Rester à la maison, ne pas aller dehors, éviter tout contact avec d'autres personnes et pratiquer l'éloignement physique au sein du domicile)
- Respecter les mesures de prévention personnelles recommandées. Si la personne habite avec le cas, éviter toute exposition supplémentaire au cas et porter un masque non médical bien conçu et bien ajusté dans les espaces partagés (p. ex. même pièce) avec le cas.

Surveillance :

- Surveiller l'apparition de symptômes associés à la COVID-19
- Mesurer et noter sa température quotidiennement et, si possible, sans prendre de médicaments réduisant la fièvre.
- Si symptômes : Isolement immédiate, porter un masque médical si possible ou un masque non médical bien conçu et bien ajusté et contacter l'ASP local.
- Éviter le contact étroit avec les personnes qui sont susceptibles de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19.
- Les contacts qui sont susceptibles de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19 ne devraient pas prodiguer de soins au cas et devraient rester ailleurs dans la mesure du possible.

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>Ontario⁷ (12 jan. 2021)</p>	<p>Période d'exposition : 48 heures avant le début des symptômes ou avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement (voir tableau 4).</p> <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Toute personne vivant au sein du même ménage, alors que le cas était contagieux¹ et n'était pas en auto-isolement <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la famille élargie, colocataire, pensionnaire, visiteur temporaire, etc. • Personne prodiguant des soins pour le cas (e.g. nettoyer, habiller, nourrir, etc.) • Milieux d'habitation collective (e.g. dortoirs, abris, foyers de groupe, Centre de détention, services de garde) où il y a un contact direct (moins de 2 mètres) se produit dans des espaces communs ▪ Communauté, transport en commun, lieux de travail et écoles <ul style="list-style-type: none"> • Personne en contact direct avec des fluides infectieux (e.g. toux ou éternuement) • Personne en contact étroit (moins de 2 mètres) et prolongé (plus de 15 minutes) et non protégé d'un cas <p>Contact étroit: Le maintien de mesures de distanciation physique (> 2 mètres) pendant toute la durée de l'exposition diminue le risque de transmission. Cependant, une distance physique de 2 mètres n'élimine pas le risque de transmission, en particulier dans les espaces intérieurs confinés et mal ventilés et pendant l'exercice, les conversations bruyantes, les activités où les personnes rient ou chantent.</p> <p>Contact prolongé: Dans le cadre de l'évaluation du risque individuel, tenir compte de la durée et de la nature de l'exposition au contact (p. ex. une durée d'exposition plus longue/durée cumulative d'expositions augmente probablement le risque, une exposition à l'extérieur seulement diminue probablement le risque, tandis que l'exposition dans un petit espace fermé ou mal aéré peut augmenter le risque), les symptômes de la personne affectée (une toux ou une maladie grave accroît vraisemblablement le risque de l'exposition) et l'utilisation d'un équipement de protection individuelle (p. ex. masque chirurgical/d'intervention). Pour faciliter l'établissement de l'ordre de priorité pour le suivi des contacts, la durée d'une exposition prolongée peut se définir comme durant plus de 15 minutes. Toutefois, les données sont insuffisantes pour définir avec précision la durée qui constitue une exposition prolongée, et les expositions de moins de 15 minutes peuvent toujours être considérées comme des expositions à risque élevé, selon le contexte du contact/de l'exposition.</p> <p>Utilisation des EPI et contrôle à la source : L'utilisation d'un masque chirurgical/d'intervention et d'une protection oculaire comme EPI par le contact, s'ils sont portés de manière constante et appropriée pendant toute la durée de</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas asymptomatique : 48 heures avant le prélèvement du test positif du cas jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes du cas ont disparu avant le prélèvement et le cas a connu une exposition à haut risque connue dans les 14 jours précédent l'apparition des symptômes : 48 heures avant le début des symptômes jusqu'au début de l'isolement ▪ Symptômes surviennent après le test positif : 48 heures avant le prélèvement jusqu'au début de l'isolement ▪ <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire : Les contacts familiaux susmentionnés qui ont été exposés au cas uniquement pendant que celui-ci était en auto-isolement et que le cas et le contact appliquaient des précautions constantes et appropriées (c.-à-d., distanciation physique, hygiène des mains, port d'un masque, nettoyage fréquent de l'environnement). L'utilisation commune de la salle de bains/cuisine et le maintien d'une distanciation physique et d'un nettoyage fréquent de l'environnement sont considérés des précautions appropriées. ▪ Communauté, transport en commun, lieux de travail et écoles <ul style="list-style-type: none"> • Le contact a été protégé de manière cohérente et appropriée (c'est-à-dire par un EPI avec un masque chirurgical/d'intervention et une protection oculaire) pendant toute la durée de l'interaction • Le cas et le contact ont tous deux fait l'objet d'une utilisation cohérente et appropriée de masques (non médicaux ou médicaux) pendant la durée de l'interaction ET sans autres facteurs qui augmenteraient le risque global de l'interaction (p. ex. un contact physique, une durée d'exposition très prolongée. Pour obtenir plus de détails, consulter la Méthode d'évaluation du risque concernant la recherche de contacts en lien avec la COVID-19). • Contact prolongé non protégé, mais uniquement pendant que le cas pratiquait constamment la distanciation physique (>2m) dans un espace bien ventilé (par exemple, à l'extérieur) • Contact étroit et prolongé tout en étant séparé par une barrière appropriée <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun ▪ Si symptomatique et test négatif : continuer les mesures de santé publique de base incluant l'auto-surveillance des symptômes. Recommander un 2^e test si les symptômes changent. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance des symptômes ▪ Suivre les conseils sur les mesures de santé publique de base recommandées pour tous en tout temps

⁷ [Management of cases and contacts of COVID-19 in Ontario](#)

l'exposition, est généralement considérée comme une exposition à moindre risque. D'autres barrières, telles que les barrières en plexiglas, peuvent également réduire le risque si elles assurent une couverture suffisante entre le cas et le contact. Bien qu'il ne soit pas considéré comme un EPI, le port d'un masque (médical ou non médical) de manière constante et appropriée par le cas (contrôle à la source) ET le contact réduit probablement le risque d'exposition et devrait être considéré comme un facteur dans l'évaluation globale intégrée des risques de l'interaction.

Port d'un masque de manière constante : Tenir compte des paramètres et des caractéristiques des cas/contacts qui augmentent la probabilité d'expositions non protégées par le port d'un masque non constant. Par exemple, les lieux où le masque n'est pas nécessaire (par exemple, les restaurants, les bars, les salles de sport), ou les jeunes enfants qui sont moins susceptibles de porter leur masque correctement).

Restriction de mouvement :

- Auto-isolement de 14 jours (période d'incubation maximale) suivant la dernière exposition non protégée connue à un cas contagieux.
- Les membres du ménage qui ne peuvent pas s'isoler efficacement du cas (p. ex., en raison de besoins des soins, d'interactions avec ou entre les jeunes enfants) devraient continuer à s'isoler pendant 14 jours à partir de la dernière exposition au cas lorsque le cas était contagieux.

▪ Isolement volontaire

- Ne pas aller à l'école ou travail
- Éviter les contacts étroits avec les autres personnes incluant les personnes vivant au même domicile
- Avoir des réserves de masques de procédure/chirurgicaux ou masque non médicaux dans l'éventualité où le contact étroit est inévitable.
- Reporter les soins de santé électifs jusqu'à la fin de la période de surveillance
- Utiliser un véhicule privé et éviter les transports publics.

Surveillance :

- Le PHU fait un contact initial (e.g. téléphone) pour fournir les informations sur l'auto-isolement et les informations nécessaires en cas de développement des symptômes.
- Surveillance quotidienne par le PHU local. Les appels téléphoniques sont nécessaires au début, au milieu et à la fin de la période d'auto-isolement. Les autres jours peuvent se faire par email/SMS/téléphone
- S'assurer que le contact est informé de la recommandation pour tester les personnes asymptomatiques en cours d'auto-isolement en fonction de la disponibilité des tests.
- Si des symptômes se développent : auto-isolement immédiat et contacter le PHU local

- Les communications aux individus / groupes à faible risque doivent inclure des informations sur les symptômes, l'autosurveillance, comment s'auto-isoler si des symptômes se développent et comment contacter le PHU local.

▪

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE MODÉRÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>BCCDC⁸ (25 sept 2020)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement ▪ Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après ▪ Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact étroit : <ul style="list-style-type: none"> • fourni des soins directs pour le cas, y compris des agents de santé, des membres de la famille ou d'autres soignants, ou qui ont eu d'autres contacts physiques étroits similaires (e.g. un partenaire intime) sans utilisation constante et appropriée d'EPI • vécu ou a eu un contact rapproché face à face (à moins de 2 mètres) avec un cas probable ou confirmé pendant plus de 15 minutes (peut être cumulatif) jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes • contact direct avec des fluides corporels infectieux d'un cas probable ou confirmé (e.g. toux ou éternuement) sans porter l'EPI recommandé • a été identifié par l'autorité de santé publique comme contact possible. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement volontaire de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les contacts incluant le travail, l'école, le service de garde, les événements sportifs, les lieux de culte, les établissements de santé, les épiceries, les restaurants, les commerces et les rassemblements. • Éviter les transports en commun, y compris les autobus, les taxis, et le covoiturage. • Limiter, si possible, les contacts avec des personnes autres que la famille proche ou les compagnons de voyage. • Éviter d'avoir des visiteurs à l'exception des proches et livreurs qui déposent de la nourriture et autres provisions nécessaires. ▪ Si symptômes : Continuer l'isolement et contacter la SP. Le contact devient un cas probable ou suspect. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement ▪ Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après ▪ Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacts non étroits (excluant ceux mentionné comme à risque élevé). Par exemple, les contacts familiaux qui utilisent systématiquement l'EPI ou qui ne se trouvaient pas à moins de 2 mètres du cas. ▪ Tous les voyageurs internationaux entrants, y compris les contacts des compagnies aériennes et des navires de croisière ainsi que ceux en provenance des États-Unis. ▪ Voyageurs de vols intérieurs avec un cas confirmé de COVID-19. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement volontaire de 14 jours à l'exception des contacts non étroits et ceux exposés sur un vol intérieur. ▪ Les voyageurs à l'international revenant en BC doivent s'isoler volontairement pendant 14 jours suite à leur retour et compléter un plan d'isolement volontaire. ▪ Si symptômes : isolement volontaire et contacter la santé publique. Si les symptômes sont sévères, appeler dans un premier temps et aller à l'urgence la plus proche. ▪ Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance quotidienne pour 14 jours incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. ▪ La surveillance active quotidienne par la santé publique non requise, mais à la discrétion du médecin. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas symptomatique : 48 heures avant le développement des symptômes jusqu'à l'isolement ▪ Cas asymptomatique : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 10 jours après ▪ Cas asymptomatique immunocompromis : 2 jours avant le prélèvement jusqu'à 20 jours après <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interactions avec un cas qui ne correspond à aucune des catégories de risque élevé ou moyen, comme marcher à côté de la personne ou être brièvement dans la même pièce <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre les recommandations émises pour l'ensemble de la population <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune <p>NOTE GÉNÉRALE POUR TOUS LES NIVEAUX DE RISQUE. Autres facteurs à considérer pouvant influencer la gestion de la santé publique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) ▪ Durée de l'exposition du contact (par exemple, une durée d'exposition plus longue augmente probablement le risque) ▪ La gravité des symptômes du cas (la toux ou une maladie grave augmente probablement le risque de transmission) ▪ Les personnes qui s'engagent dans des contextes ou des situations à haut risque, par ex. garderies, soins de santé, âges extrêmes, immunodéprimé etc. <p>NOTE GÉNÉRALE POUR TOUS LES NIVEAUX DE RISQUE : Les masques (médicaux) constituent une barrière physique qui peut aider à prévenir la transmission du virus d'une personne malade à une</p>

⁸ [Public health management of cases and contacts associated with COVID-19 in the community](#)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si test est négatif : Continuer l'isolement volontaire de 14 jours. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance quotidienne incluant les symptômes respiratoires (toux et essoufflement) et la fièvre sans médicament. ▪ Les autorités de SP doivent faire une surveillance active quotidienne. 		<p>personne en bonne santé en bloquant les grosses gouttelettes respiratoires propulsées par la toux ou les éternuements. Cependant, l'utilisation d'un masque seul ne garantit pas l'arrêt des infections et doit être associée à d'autres mesures de prévention, notamment l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains. Les masques faits maison peuvent ne pas être aussi efficaces pour prévenir les infections que les masques médicaux. Cependant, si les masques médicaux ne sont pas disponibles pour un usage domestique, les masques non médicaux ou les revêtements faciaux (par exemple, masques en tissu faits maison, masque anti-poussière, bandanas) portés par la personne malade, si tolérable, pour couvrir sa bouche et son nez peuvent empêcher les gouttelettes de contaminer les autres ou de se poser sur des surfaces. Ces masques non médicaux peuvent également être portés par tout membre du ménage qui s'occupe d'un cas.</p>
--	--	--	--

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>Alberta⁹ (24 mars 2021)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de mention <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne qui donne des soins OU qui vit OU qui a un contact physique étroit sans l'utilisation d'EPI avec un cas confirmé ▪ Personne en contact direct avec des fluides corporels infectieux. ▪ Personne à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement obligatoire de 14 jours avec dépistage <ul style="list-style-type: none"> • Rester à la maison. Ne quitte pas le domicile et ne pas aller au travail, à l'école, à des événements sociaux ou tout autre rassemblement public • Évitez tout contact étroit avec les personnes de votre foyer, en particulier les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ou d'un système immunitaire affaibli. • Ne pas prendre les transports publics (bus, taxis, covoiturage). • Ne sortez pas pour vous promener dans votre quartier ou votre parc. Cela comprend les enfants en isolement obligatoire. • L'accès à la cour arrière privé ou le balcon privé (à au moins 2 mètres des voisins) est permis. • Si vous vivez dans un immeuble ou une tour, vous devez rester à l'intérieur et ne pouvez pas utiliser les ascenseurs ou les cages d'escalier pour sortir. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-surveillance des symptômes ▪ Application disponible pour retracer les contacts (ABTraceTogether) ▪ Outil d'évaluation des symptômes pour vérifier le besoin de test (COVID-19 Self-Assessment for Albertans)

⁹ [Isolation and quarantine requirements](#) (Les pages ne sont pas datées, mais ils ont été vu en date du 24 mars 2021)

ORGANISATION	CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ
<p>UK¹⁰ (12 fév et 18 mars 2021)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à partir de 2 jours avant l'apparition des symptômes (ou du test positif si asymptomatique) du cas jusqu'à la levée de l'isolement <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact domiciliaire ▪ Personne qui était face à face avec un cas lors de toux ▪ Personne qui a eu une conversation face-à-face avec un cas à moins de 1 mètre ▪ Personne qui était à moins de 1 mètre d'un cas pendant plus de 1 minute ▪ Personne qui était à moins de 2 mètres d'un cas pendant plus de 15 minutes (continu ou cumulatif sur 1 jour) ▪ Personne qui voyageait dans un véhicule ou un avion avec un cas <p>Une interaction via un écran Perspex (ou équivalent) avec un cas n'est généralement pas considérée comme un contact, tant qu'il n'y a pas eu d'autre contact comme ceux de la liste ci-dessus.</p> <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-isolement de 10 jours depuis la dernière exposition au cas confirmé. ▪ Les contacts domiciliaires commencent leur isolement de 10 jours à partir du jour du début des symptômes du cas. ▪ Rester à la maison (pas de travail, pas d'école, pas de sorties dans un lieu public). Éviter les transports publics et les taxis. ▪ Les contacts domiciliaires de contact n'ont pas à s'isoler sauf si le contact a des symptômes ▪ Si absence de symptôme : seul le contact est isolé et non pas tout son domicile, mais des précautions supplémentaires doivent être faites afin de maintenir une distance sociale, une bonne hygiène des mains et éviter tout contact. Le test n'est pas recommandé. Le contact identifié doit éviter de faire l'épicerie (recourir à un proche ou un service de livraison) ▪ Si apparition de symptômes : le contact ainsi que tout les membres du domicile doivent s'auto-isoler à domicile pour 10 jours, rapporter leurs symptômes au NHS et doivent aller passer un test. <ul style="list-style-type: none"> • Si test positif : Continuer l'isolement pendant au moins 10 jours. Les autres membres domiciliaires doivent s'auto-isoler pendant 10 jours suivant le début des symptômes. • Si test négatif : Compléter l'auto-isolement de 10 jours depuis la dernière exposition au cas source. Les autres membres du domicile peuvent lever leur isolement préventif. <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La NHS Test and Trace service avise les contacts d'un cas confirmé par message texte, email ou téléphone. ▪ Le site du NHS Test and Trace permet au cas d'effectuer directement l'entrée d'information en lien avec le retraçage de ses contacts. Le NHS Test and Trace fait un suivi confidentiel par la suite avec les informations fournies.

¹⁰ [NHS Test and Trace : how it works](#) & [Guidance for contacts of people with confirmed coronavirus \(COVID-19\) infection who do not live with the person](#)

ORGANISATION	EXPOSITION À RISQUE ÉLEVÉ	EXPOSITION À RISQUE FAIBLE
<p>France¹¹ (21 jan et 19 mars 2021)</p>	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h précèdent l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable Personne ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, ne sont pas considérées comme des contacts à risque ; Personne ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ; Personne ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement <p>Les mesures de protection considérées comme efficaces sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®); masque chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement, porté par le cas <u>ou</u> le contact ; <p>Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> masques grand public en tissu de catégorie 2 ; masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR SPEC S76-001 ainsi que les visières et masques en plastique transparent portées seules (pour plus d'information sur la protection conférée par les différents types de masques, voir l'avis du HCSP) ; plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants. <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement à domicile de 7 jours après le dernier contact à risque avec le cas confirmé <ul style="list-style-type: none"> Rester à domicile ou dans l'hébergement d'isolement Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) Réaliser la surveillance de sa température 2 fois par jour et de l'apparition de symptômes Si le contact est asymptomatique et vit sous le même toit que le cas : Faire un test immédiatement et isolement jusqu'au résultat <ul style="list-style-type: none"> Test négatif : Isolement tant que le cas est malade et pendant 7 jours après sa guérison. Refaire un test 7 jours après la guérison du cas. La levée de l'isolement immédiatement si le résultat est encore négatif. Si le contact est asymptomatique et ne vit pas sous le même toit que le cas : isolement de 7 jours d'isolement après le dernier contact à risque avec le cas avec un test au début et au J7 pour la levée. <ul style="list-style-type: none"> Test négatif : Contact probablement pas infecté. Levé de l'isolement. Si apparition de fièvre ou de symptômes pendant l'isolement : le contact doit rester en isolement et immédiatement faire un test. <ul style="list-style-type: none"> Test négatif : le contact prend contact avec son médecin qui décide s'il poursuit son isolement <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appel, information sur la conduite à tenir (incluant la quarantaine) et suivi Surveillance de la température 2 fois par jour et de l'apparition de symptôme. 	<p>Période d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> 48h précèdent l'apparition des symptômes jusqu'à l'isolement du cas <p>Type d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes autres situations de contact Toute personne ayant un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 confirmé par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP), test antigénique ou sérologie datant de moins de 2 mois <p>Restriction de mouvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune précision

¹¹ [Conduite à tenir devant un cas possible d'infection au SARS-CoV-2](#) & Fiche [« J'ai été en contact avec une personne malade »](#) & [Définitions](#)

Revue rapide de la littérature

Littérature grise – Positions sur le type de protection conférée par les masques non médicaux :

Ontario: Risque faible: Both the case and the contact had consistent and appropriate use of masks (non-medical or medical) for the duration of interaction AND without others factors (see risk assessment approach, e.g. physical contact, very prolonged duration of exposure)

BCCDC: Facemasks will help protect you and those around you and are required in some settings. Wearing a mask should be combined with other important protective measures such as frequent hand washing and physical distancing. A mask is not enough to prevent the spread of COVID-19 on its own.

ASPC: Pour vous protéger et protéger les autres, portez un masque non médical ou un couvre-visage.

CDC : When you wear a mask, you protect others as well as yourself. Studies demonstrate that cloth mask materials can also reduce wearers' exposure to infectious droplets through filtration, including filtration of fine droplets and particles less than 10 microns. Multiple layers of cloth with higher thread counts have demonstrated superior performance.

ECDC: Other factors that should be considered during a risk assessment which are associated with increased risk of infection include: • household contacts; • if the contact with the case was around the onset of the symptoms in the case; • if the case was likely to be generating droplets/aerosols (e.g. coughing, singing, shouting, exercising); • specific environmental factors (crowding, poor ventilation, indoor exposure).

Norvège: By using a face mask, you are protecting people near to you from being infected by you, if you are unknowingly infected with a respiratory virus. However, you also reduce the risk of being infected by others. Face masks may be used in addition to, but not replacing, other measures.

Littérature grise – considération du masque non médical dans l'évaluation du risque :

Ontario: Risque faible: Both the case and the contact had consistent and appropriate use of masks (non-medical or medical) for the duration of interaction AND without others factors (see risk assessment approach, e.g.,physical contact, very prolonged duration of exposure)

ASPC: Risque faible: en ayant adopté des mesures d'atténuation des risques appropriées au niveau individuel et de l'environnement

ECDC: The use of face masks by either the case or the contact, or both, could be one factor that may be taken into consideration on a case by case basis in determining the contact classification, together with other factors outlined above such as duration of exposure and the environment where the exposure occurred.

France: Les mesures de protection considérées comme efficaces sont les suivantes : - séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®); - masque chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76- 001 de catégorie 1 ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement, porté par le cas ou le contact.

Littérature scientifique – efficacité des masques non médicaux :

Rapid Review on the use of Face Masks to Prevent the Spread of COVID-19 in Community Settings: Update 1 (14 décembre - Emerging Science Group - Public Health Agency of Canada, Weekly COVID-19 Evidence Review)

- Key findings from individual level observational studies (n=15) and a randomized control trial (n=1) include:
 - In seven observational studies, wearing a face mask was associated with a 7.0-79% decrease in COVID-19 infections.
 - A large randomized control trial (DANMASK-19) in Denmark reported insignificant results for mask usage (OR 0.82, 95% CI: 0.54-1.23, P= 0.33), although this trial suffered from low adherence in the mask group likely due to low levels of community masking during the study (3).
 - Cluster and outbreak investigations consistently reported fewer secondary cases when index cases and/or their contacts wore masks.
 - No evidence was found related to differences in effectiveness of masks between adults and children.

Scientific brief: Community Use of Cloth Masks to Control the Spread of SARS-CoV-2 (CDC)

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/more/masking-science-sars-cov2.html>

Source Control to Block Exhaled Virus

Multi-layer cloth masks block release of exhaled respiratory particles into the environment,³⁻⁶ along with the microorganisms these particles carry.^{7,8} Cloth masks not only effectively block most large droplets (i.e., 20-30 microns and larger)⁹ but they can also block the exhalation of fine droplets and particles (also often referred to as aerosols) smaller than 10 microns;^{3,5} which increase in number with the volume of speech¹⁰⁻¹² and specific types of phonation.¹³ Multi-layer cloth masks can both block up to 50-70% of these fine droplets and particles^{3,14} and limit the forward spread of those that are not captured.^{5,6,15,16} Upwards of 80% blockage has been achieved in human experiments that have measured blocking of all respiratory droplets,⁴ with cloth masks in some studies performing on par with surgical masks as barriers for source control.^{3,9,14}

Filtration for Personal Protection

Studies demonstrate that cloth mask materials can also reduce wearers' exposure to infectious droplets through filtration, including filtration of fine droplets and particles less than 10 microns. The relative filtration effectiveness of various masks has varied widely across studies, in large part due to variation in experimental design and particle sizes analyzed. Multiple layers of cloth with higher thread counts have demonstrated superior performance compared to single layers of cloth with lower thread counts, in some cases filtering nearly 50% of fine particles less than 1 micron.^{14,17-29} Some materials (e.g., polypropylene) may enhance filtering effectiveness by generating triboelectric charge (a form of static electricity) that enhances capture of charged particles^{18,30} while others (e.g., silk) may help repel moist droplets³¹ and reduce fabric wetting and thus maintain breathability and comfort.

Human Studies of Masking and SARS-CoV-2 Transmission

Data regarding the "real-world" effectiveness of community masking are limited to observational and epidemiological studies.

- An investigation of a high-exposure event, in which 2 symptomatically ill hair stylists interacted for an average of 15 minutes with each of 139 clients during an 8-day period, found that none of the 67 clients who subsequently consented to an interview and testing developed infection. The stylists and all clients universally wore masks in the salon as required by local ordinance and company policy at the time.³²
- In a study of 124 Beijing households with ≥ 1 laboratory-confirmed case of SARS-CoV-2 infection, mask use by the index patient and family contacts before the index patient developed symptoms reduced secondary transmission within the households by 79%.³³
- A retrospective case-control study from Thailand documented that, among more than 1,000 persons interviewed as part of contact tracing investigations, those who reported having always worn a mask during high-risk exposures experienced a greater than 70% reduced risk of acquiring infection compared with persons who did not wear masks under these circumstances.³⁴
- A study of an outbreak aboard the USS Theodore Roosevelt, an environment notable for congregate living quarters and close working environments, found that use of face coverings on-board was associated with a 70% reduced risk.³⁵
- Investigations involving infected passengers aboard flights longer than 10 hours strongly suggest that masking prevented in-flight transmissions, as demonstrated by the absence of infection developing in other passengers and crew in the 14 days following exposure.^{36,37}

Seven studies have confirmed the benefit of universal masking in community level analyses: in a unified hospital system,³⁸ a German city,³⁹ a U.S. state,⁴⁰ a panel of 15 U.S. states and Washington, D.C.,^{41,42} as well as both Canada⁴³ and the U.S.⁴⁴ nationally. Each analysis demonstrated that, following directives from organizational and political leadership for universal masking, new infections fell significantly. Two of these studies^{42,44} and an additional analysis of data from 200 countries that included the U.S.⁴⁵ also demonstrated reductions in mortality. An economic analysis using U.S. data found that, given these effects, increasing universal masking by 15% could prevent the need for lockdowns and reduce associated losses of up to \$1 trillion or about 5% of gross domestic product.⁴²